

RAPPORT ANNUEL 2020



MISSION

Rayonner comme ville francophone inclusive et moderne, fière de ses racines acadiennes, offrant des services et des infrastructures de première qualité en harmonie avec l'environnement.

VISION

Être une ville accueillante, dynamique et écoresponsable.

VALEURS

1 Intégrité

Les élus, les gestionnaires et les employés de la Ville agissent avec respect, honnêteté et jugement dans l'exercice de leurs fonctions. À ce titre, ils font preuve de rigueur et d'équité dans leurs prises de décisions et dans l'accomplissement de leurs responsabilités. En transmettant des informations claires et précises aux résidents, en plus de faciliter l'accès à l'information, ils valorisent la transparence, l'écoute et la politesse.

2 Inclusion

Dieppe est un milieu de vie qui favorise la rencontre, les échanges et la cohabitation entre tous les groupes. La collectivité fait preuve d'ouverture et d'hospitalité, favorisant l'inclusion sociale et culturelle ainsi que le sentiment d'appartenance. L'administration, les membres du conseil et tous les employés municipaux agissent comme ambassadeurs de la Ville. À ce titre ils s'engagent à soutenir des bonnes pratiques en matière d'inclusion en faisant preuve de convivialité à l'égard de tous les résidents et partenaires pour encourager la fierté et le sentiment d'appartenance envers leur collectivité.

3 Innovation

Guidée par le principe d'innovation, la municipalité élabore des pratiques novatrices et audacieuses de sorte que les services municipaux soient rendus de manière efficace. Il est reconnu que le dynamisme, l'initiative, la créativité, l'ingéniosité et l'audace contribuent au rayonnement de la Ville, ce que tous les intervenants municipaux s'engagent à intégrer dans leurs activités quotidiennes.



TABLE DES MATIÈRES

Message du maire	4
Avant-propos	5
Profil de la municipalité	6
Faits saillants.....	7
Réalisations.....	8
D'où proviennent les revenus de la municipalité?	9
Conseil municipal.....	11
Réunions du conseil	12
Rémunération du conseil.....	12
Subventions à des fins sociales ou environnementales.....	13
Activités et subventions de développement économique	14
Services.....	14
Services généraux	15
Services d'administration générale	15
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	15
Services d'hygiène du milieu.....	15
Services de protection.....	15
Services de transport.....	16
Services récréatifs et culturels	16
Services financiers	16
Services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	17
Services d'approvisionnement en eau.....	17
Services de collecte et d'évacuation des eaux usées..	17
Services financiers pour les services d'approvisionnement en eau et d'évacuation des eaux usées	17
Annexe 1 – Réunions ordinaires et extraordinaires	18
Annexe 2 – Réunions à huis clos	19
Annexe 3 – Subventions à des fins sociales ou environnementales	23
Annexe 4 – Frais divers	25
Annexe 5 – États financiers audités de 2020	32





MESSAGE DU MAIRE

Au nom du conseil municipal de la Ville de Dieppe, j'ai le plaisir de vous présenter le rapport annuel 2020.

Je ne vous apprendrai rien en vous disant que l'année 2020 fut assez particulière. La pandémie de COVID-19 a bouleversé nos vies. La municipalité a su s'adapter et faire preuve de résilience pour continuer à vous offrir les services essentiels tout en conservant un équilibre financier.

Bien que nos installations récréatives ont dû fermer pendant plusieurs semaines, nous avons mis sur pied des plans opérationnels qui ont permis leur réouverture pour vous permettre de continuer à en profiter en toute sécurité.

Dans les prochaines pages de ce rapport, vous pourrez en apprendre davantage sur les faits saillants pour 2020 en plus de prendre connaissance des détails du budget et des états financiers.

Comme toujours, c'est un plaisir de vous servir. Merci de la confiance que vous nous accordez.

Bonne lecture!

Yvon Lapierre
Maire

AVANT-PROPOS

Le présent rapport est préparé conformément à l'article 105 de la Loi sur la gouvernance locale et du Règlement 2018-54.

Il contient des renseignements généraux sur la Ville de Dieppe, notamment sa population, son assiette fiscale, son taux d'imposition et ses frais d'utilisation (annexe 4), ainsi que des renseignements détaillés sur le conseil municipal, l'octroi de subventions puis le type et le coût des divers services fournis.

Les états financiers audités de 2020 figurent à l'annexe 5.



PROFIL DE LA MUNICIPALITÉ

Ville moderne située au cœur de l'Acadie, Dieppe jouit d'une réputation enviable comme le démontre sa forte croissance au cours des dernières décennies. En moins de 30 ans, la population de Dieppe a plus que quadruplé.

Selon le recensement de 2016, sa population est de 25 384 habitants, soit une augmentation de 8,9 % comparativement à 2011.

Sa vocation commerciale et son économie fondée sur le respect de l'environnement en font un endroit privilégié pour faire des affaires, élever une famille ou passer des vacances. Même si on y retrouve un côté urbain très développé, on y trouve aussi un cachet particulier grâce à de nombreux parcs et espaces verts, et plus de 55 kilomètres de sentiers et voies cyclables.



DÉMOGRAPHIE*

- Âge moyen de la population: 39 ans
- 74 % de la population possède une connaissance des deux langues officielles
- Revenu total médian des ménages: 76 963 \$
- 63,4 % des résidents détiennent un diplôme collégial, un baccalauréat ou un grade supérieur

INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

- 1 site événementiel extérieur
- 1 parc à chiens
- 1 UNIplex (2 glaces)
- 2 arénas (3 glaces) - L'aréna Centenaire fut cependant démolie au cours de l'année
- 1 centre aquatique et sportif (3 bassins)
- 3 parcs communautaires
- 1 anneau de glace réfrigérée
- 7 terrains de balles
- 6 terrains de soccer
- 1 terrain de football
- 1 piste d'athlétisme
- 9 terrains de tennis
- 27 terrains de jeux
- 1 terrain de disc golf
- 188 km d'aqueduc
- 185 km d'égout sanitaire
- 150 km d'égout pluvial
- 189 km de rues asphaltées
- 66 km de trottoirs
- 56 km de sentiers et voies cyclables

ÉCONOMIE

- 681 permis de construction émis en 2020
- Valeur totale des permis émis de 91 616 725 \$
- Assiette fiscale de 3 272 404 203 \$

*Selon le recensement de 2016

FAITS SAILLANTS

CONSTRUCTION DE L'UNIPLEX

La construction de l'UNIPlex s'est poursuivie en 2020 et celui-ci a accueilli ses premiers utilisateurs en novembre. Situé au centre-ville de Dieppe, l'UNIPlex regroupe diverses fonctions visant à fournir des services à l'ensemble de la communauté, quel que soit l'âge des usagers.

CONSTRUCTION ROUTIÈRE

Des investissements de près de 10 000 000 \$ ont été faits en travaux routiers dont les réfections de la rue du Collège ainsi que des chemins Melanson, Arsenault et Chartersville. Au-delà de 60 % de ce montant, soit 5 660 000 \$, a été investi dans les infrastructures existantes afin de les renouveler puisqu'elles étaient en fin de durée de vie.

De plus, trois traverses avec lumières clignotantes ont été converties en feux de circulation. Ces feux sont activés lorsqu'un piéton désire traverser. Celles-ci sont situées sur la rue Champlain (près de l'école Mathieu Martin/Carrefour de l'Acadie et à l'entrée du CCNB) et sur la rue Amirault (à l'intersection de la rue Louis). Puis, une nouvelle traverse avec des feux de circulation a été installée sur le boulevard Dieppe près de la rue Englehart.

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

L'équipe de gestion des mesures d'urgence municipale (ÉGMU) a été activée le 7 mars afin de coordonner les besoins des différents secteurs en lien avec la pandémie de COVID-19. L'ÉGMU a notamment révisé et mis à jour 10 plans pour la continuité des services essentiels en plus d'avoir évalué et approuvé 75 plans opérationnels pour la reprise des activités dans nos installations.

Ce sont d'ailleurs 50 employés qui se sont ajoutés à la liste de ceux ayant complété une formation de base en gestion des interventions (SCI-100) pendant la pandémie. C'est donc 60 % des employés de la municipalité qui possèdent maintenant cette formation.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La municipalité a notamment participé au projet Transition Changements Climatiques afin de compléter le programme pancanadien Partenaires dans la protection du climat de la Fédération canadienne des municipalités. Dieppe est très fière d'avoir pris part à cet important projet. Afin de réduire nos émissions de gaz à effet de serre, nous avons entre autres poursuivi le programme d'incitatif financier pour l'achat de bornes de recharge électrique résidentielles et installé quatre bornes de recharge à l'UNIPlex en lien avec le projet SAUVÉR.

La municipalité a également formé un partenariat financier avec la Fédération canadienne des municipalités afin d'entamer une étude de faisabilité concernant les mesures d'efficacité énergétique optimale pour le Centre Arthur-J.-LeBlanc à Dieppe. Les objectifs de ce projet sont d'améliorer l'efficacité et de réduire les émissions de gaz à effet de serre du Centre AJL de plus de 30 %.

SERVICE D'INCENDIE

Le service d'incendie a adopté son plan maître 2020-2024 qui va notamment permettre d'optimiser les interventions et de prioriser les tâches en fonction des besoins de la municipalité. Le plan met l'accent sur la prévention des risques, l'offre de services adaptés aux besoins de résidents et une performance au profit de ces derniers.

En 2020, le service d'incendie a fait l'intégration du rang d'officier de 3^e grade (chef de peloton), ce qui a apporté une plus grande capacité de gestion et de gouvernance au niveau des cadres supérieurs en plus d'avoir élaboré un comité de travail avec le mandat d'établir un programme à long terme visant à réduire les risques des maladies professionnelles associés au travail de pompier.

RÉALISATIONS

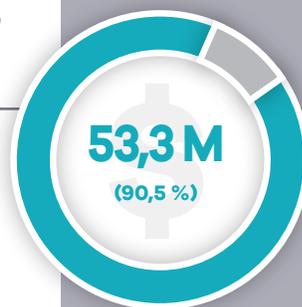


- Démolition de l'**aréna Centenaire**.
- Réalisation d'un sondage communautaire qui a démontré que 98 % des répondants croient que **Dieppe est une communauté à l'avenir prometteur**.
- Connu une bonne année en construction malgré la **COVID-19 avec l'octroi de 681 permis de construction et d'aménagement pour une valeur totale de 91 616 725 \$**.
- **300 semis** (arbres de six pouces de hauteur) et **70 grands arbres** ont été plantés sur le territoire de la municipalité.
- Installation de modules pour le système d'autopartage sur **les voitures électriques en lien avec le projet SAUVÉR**.
- Remplacement des lumières énergétiques du Centre des opérations qui nous **permettra de faire des économies annuelles de 8 779 \$**.
- Remplacement des lumières à la surface Olympique du Centre Arthur-J.-LeBlanc qui nous **permettra de faire des économies annuelles de 10 937 \$**.
- Remplacement de la chaudière au Centre aquatique et sportif qui nous **permettra de faire des économies annuelles de 5 790 \$**.
- **Premier service d'incendie dans les provinces atlantiques à utiliser une technique de ventilation avancée** chez les patients qui diminue grandement le risque de contamination du virus COVID-19 chez nos pompiers.
- **Ouverture virtuelle de la Maison patrimoniale Doiron** en octobre.
- **Tenue de divers événements virtuels** tels que la reconnaissance de nos bénévoles pendant la semaine du bénévolat, la 33^e saison du Mercredi Show, la Fête du Canada, la Fête du Nouveau-Brunswick, la Fête du 15 août avec Caroline Savoie et Menoncle Jason, la cérémonie de commémoration du jour du Souvenir et la Francofête en Acadie.
- **Création du groupe Facebook «Les loisirs branchés»** pour aider les résidents à trouver des idées d'activités durant la pandémie.

D'OÙ PROVIENNENT LES REVENUS DE LA MUNICIPALITÉ?

Les revenus provenant des impôts municipaux servent à financer en très grande partie les multiples services utilisés tous les jours par les résidents. Par exemple, le déneigement, l'entretien du réseau routier, la collecte des déchets, le service d'incendie, les services policiers et bien plus encore.

En 2020, l'assiette fiscale de la Ville de Dieppe était de 3 272 404 203 \$ et le taux d'imposition se chiffrait à 1,6295 \$ pour chaque 100 \$ d'évaluation.



IMPÔTS FONCIERS



SUBVENTION



AUTRES REVENUS

BUDGET DE FONCTIONNEMENT

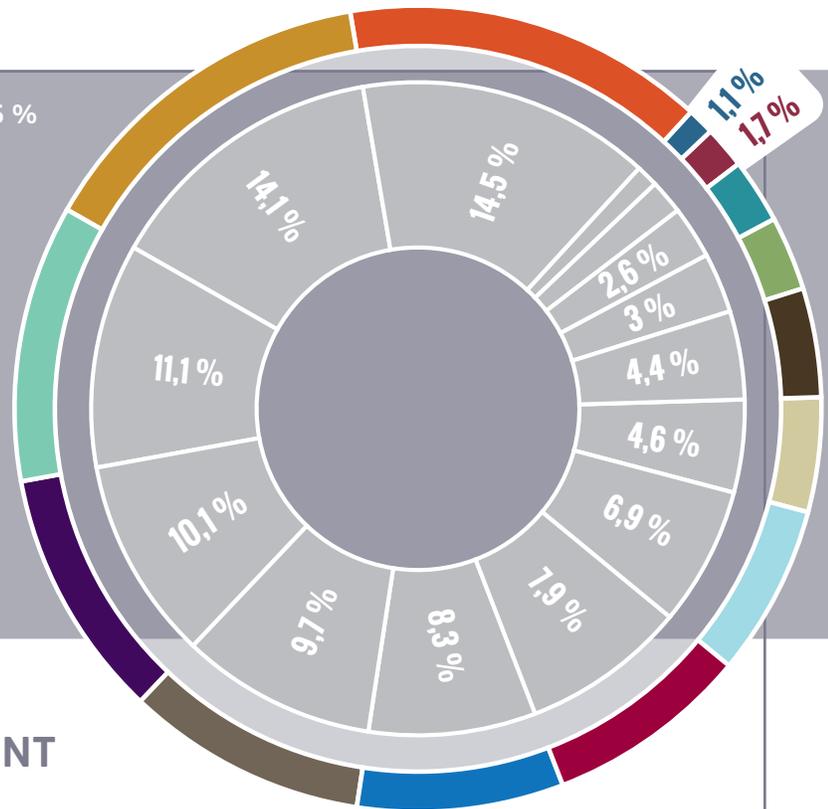
Ce budget finance tous les services municipaux à l'exception des coûts liés au service d'eau et égout qui lui, est financé par les frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout.

Impôts fonciers (résidentiels et commerciaux)	53 300 000 \$
Subvention de financement communautaire et péréquation	1 100 000 \$
Autres revenus (permis de construction, locations aux arénas, Centre aquatique et sportif, surplus des années antérieures)	4 500 000 \$
Total	58 900 000 \$



À QUOI SERVENT VOS IMPÔTS MUNICIPAUX ?

- Culture, loisirs et vie communautaire - 14,5 %
- Services financiers - 14,1 %
- Incendie - 11,1 %
- Police - 10,1 %
- Capital de l'opération - 9,7 %
- Transport - 8,3 %
- Administration - 7,9 %
- Autres protections - 6,9 %
- Ingénierie - 4,6 %
- Bâtiment et flotte municipale - 4,4 %
- Coût de l'eau - 3,0 %
- Transfert aux réserves - 2,6 %
- Communication - 1,7 %
- Coût d'évaluation - 1,1 %



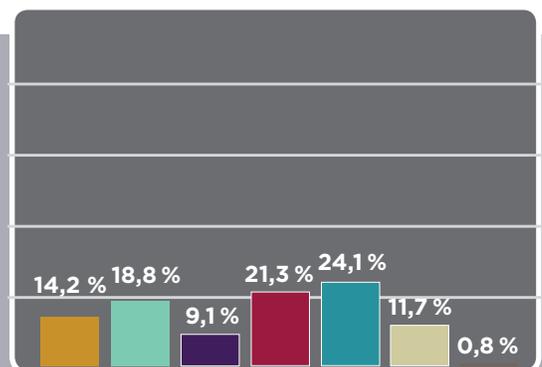
BUDGET DE FONCTIONNEMENT D'EAU ET ÉGOUT

Les revenus dédiés à ce budget proviennent des frais perçus lors du paiement des factures d'eau et égout. Ils servent à l'entretien de notre infrastructure d'eau et égout, et à l'achat de l'eau consommée par les résidents.

En 2020, le coût du service d'eau et égout était de 948 \$ pour une maison type, soit une augmentation de 8 \$.

RÉPARTITION DES DÉPENSES

- Achat de l'eau - 14,2 %
- Traitement des eaux usées - 18,8 %
- Capital de l'opération - 9,1 %
- Service de la dette - 21,3 %
- Opération et entretien - eau - 24,1 %
- Opération et entretien - égout - 11,7 %
- Transfert aux réserves - 0,8 %



CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de Dieppe est composé d'un maire, de trois conseillers généraux et de cinq conseillers de quartier. Le conseil municipal actuel est en poste depuis mai 2016.

Une élection partielle a eu lieu en mai 2018 pour pourvoir le poste de conseiller général laissé vacant par le conseiller Jordan Nowlan en 2017. Lors de cette élection, Lise LeBouthillier fut élue comme conseillère générale. Il est également à noter que le conseiller général Daniel Allain a démissionné le 28 septembre 2020. Son poste n'a pas été pourvu.

Voici la liste des comités, organismes et associations auxquels siègent les membres du conseil municipal.



Yvon Lapierre



Patricia Arsenault



Lise LeBouthillier



Daniel Allain



Jean-Marc Brideau



Jean-Claude Cormier



Ted Gaudet



Ernest Thibodeau



Roger LeBlanc

Yvon Lapierre maire

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section local 3515 – service d'incendie
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)
- Conseil d'administration – Expansion Dieppe

Patricia Arsenault conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration – Services des bénévoles de la GRC
- Commission de la Bibliothèque publique de Dieppe
- Comité consultatif de l'alphabétisation du Grand Moncton
- Association Multiculturelle du Grand Moncton
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section local 3515 – service d'incendie

Lise LeBouthillier conseillère générale

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration – Expansion Dieppe

Daniel Allain conseiller général

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Autorité policière régionale de Codiac

Jean-Marc Brideau conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Théâtre Capitol Inc.
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (Comité de planification et rédaction des résolutions)
- Comité consultatif communautaire et sur le climat sonore de l'Aéroport international Roméo-LeBlanc du Grand Moncton
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section local 3515 – service d'incendie
- Association Multiculturelle du Grand Moncton

Jean-Claude Cormier conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (Comité de planification et rédaction des résolutions)
- Comité de liaison des trois conseils municipaux

Ted Gaudet conseiller

- Maire suppléant de janvier à mai 2020
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Conseil d'administration – Expansion Dieppe
- Comité de gouvernance du service de transport en commun de Codiac
- Comité de griefs du conseil municipal – SCFP – section local 3515 – service d'incendie

Ernest Thibodeau conseiller

- Maire suppléant de juin à décembre 2020
- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Centre des arts et de la culture de Dieppe Inc.
- Association des Cités du Nouveau-Brunswick (exécutif)

Roger LeBlanc conseiller

- Comité permanent du conseil sur les stratégies et politiques publiques
- Commission de désinsectisation du Grand Moncton
- Comité collectivité en fleurs Dieppe Moncton Riverview
- Comité du défilé du Père Noël du Grand Moncton

RÉUNIONS DU CONSEIL

Les réunions ordinaires du conseil municipal sont publiques et ont lieu les deuxième et quatrième lundis du mois, dans la salle du conseil, située à l'hôtel de ville, 333, avenue Acadie, et sont diffusées via le Web et sur les ondes de TV Rogers.

En juillet, août et décembre, les réunions ont lieu le deuxième lundi du mois uniquement. Ces réunions ont pour mission de régler, par des délibérations, des questions municipales. Celles-ci sont examinées, débattues et votées par les membres présents. Les décisions sont prises par majorité.

L'année 2020 fut particulière en raison de la pandémie de COVID-19 qui a forcé la municipalité à annuler certaines réunions du conseil qui étaient prévues au calendrier normal et à fermer les réunions au public. Cependant, comme mentionné précédemment, les réunions ont été diffusées via le Web et sur les ondes de TV Rogers.

Une réunion extraordinaire a lieu lorsqu'une réunion doit être tenue sans attendre à la prochaine réunion ordinaire, donc en dehors du calendrier prévu à l'arrêté procédural. En 2020, 18 réunions ordinaires ont été tenues. Deux réunions extraordinaires ont été tenues en 2020. Les détails se trouvent à l'annexe 1.

L'article 68 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que des réunions du conseil peuvent être tenues à huis clos (fermées au public) pendant la durée du débat, lorsqu'il s'avère nécessaire de discuter notamment de renseignements dont le caractère confidentiel est protégé par la loi. Les dates de ces réunions et le genre de questions discutées se trouvent à l'annexe 2.

Les procès-verbaux des réunions publiques du conseil peuvent être consultés par le public au bureau du greffier durant les heures d'ouverture de l'hôtel de ville. Ils sont également publiés sur le site Web de la municipalité.

RÉMUNÉRATION DU CONSEIL

L'article 49 de la Loi sur la gouvernance locale prévoit que les gouvernements locaux peuvent verser un salaire et des indemnités aux maires et aux conseillers. Les salaires et les frais de déplacement pour les affaires de la municipalité en dehors de Dieppe sont autorisés par l'arrêté A-3 et la politique A-27.

En 2020, les salaires et les indemnités ont totalisé 223 788 \$.

Ils sont présentés en détail dans le tableau 1 ci-dessous.



TABLEAU 1

Rémunération du conseil

	SALAIRES	INDEMNITÉS PAYÉES	TOTAL
Maire Yvon Lapierre	52 328 \$	3 082 \$	55 410 \$
Conseiller Daniel Allain	15 223 \$	1 161 \$	16 384 \$
Conseillère Patricia Arsenault	20 594 \$	209 \$	20 803 \$
Conseillère Lise LeBouthillier	20 632 \$	434 \$	21 066 \$
Conseiller Jean-Marc Brideau	20 632 \$	989 \$	21 621 \$
Conseiller Jean-Claude Cormier	20 594 \$	604 \$	21 198 \$
Conseiller Ted Gaudet**	21 588 \$	1 129 \$	22 717 \$
Conseiller Ernest Thibodeau*	22 204 \$	853 \$	23 057 \$
Conseiller Roger LeBlanc	20 632 \$	900 \$	21 532 \$

* Maire suppléant de juin à décembre 2020

** Maire suppléant de janvier à mai 2020

SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

L'un des objectifs d'une municipalité, comme l'indique la Loi sur la gouvernance locale, est de favoriser le mieux-être économique, social et environnemental de sa collectivité. Grâce à leurs efforts, les organismes communautaires appuient la municipalité dans cette mission. Les subventions de 500 \$ ou plus figurent dans ce rapport à l'annexe 3. Pour obtenir de plus amples renseignements à ce sujet, veuillez communiquer avec le personnel de l'hôtel de ville.

En 2020, la Ville de Dieppe a versé 2 000 \$ en subventions à des fins sociales par le biais de la politique A-37 dont l'objectif est d'offrir aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement ouvert au public la possibilité de recevoir une commandite.

Dieppe dispose également d'une politique (L-13) visant à offrir un soutien aux groupes communautaires accrédités lors de leurs événements à Dieppe, et par le fait même, d'offrir une gamme d'activités récréatives, culturelles ou sociales propices aux résidents. Ce sont 2 500 \$ en subventions à des fins sociales qui ont été accordées en lien avec la politique L-13.

La Ville de Dieppe a également offert 180 650 \$ en subventions aux groupes communautaires pour leurs opérations (politique L-15) dans le but de les appuyer dans leur offre de services à la communauté et 1 550 \$ à des jeunes de Dieppe pour les soutenir dans leur participation à des championnats sportifs ou culturels (politique L-19).

Afin d'encourager et de soutenir les organismes communautaires accrédités à offrir des événements à Dieppe, le conseil municipal a adopté en 2010 une politique concernant les programmes de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16). Ce sont 54 600 \$ en 2020 qui ont été remis par la municipalité en échange d'une visibilité lors des divers événements tels que la Francofête en Acadie, le Festival international du cinéma francophone en Acadie et le Salon du livre de Dieppe.

En 2016, la Ville de Dieppe a adopté une politique (L-20) régissant les demandes de dons dans le but d'offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe. La municipalité a octroyé 4 250 \$ en dons en 2020.

Quant aux subventions environnementales, ce sont 3 489 \$ qui ont été accordés à des résidents de Dieppe en 2020 pour l'achat de bornes de recharge résidentielles pour véhicules électriques (politique Z-3).

De plus, certaines ententes sont conclues avec la municipalité afin d'accorder des subventions à divers organismes et institutions de la région qui offrent des services aux résidents de Dieppe.

Le tableau ci-dessous résume les subventions attribuées en 2020 à des fins sociales et environnementales.

Tableau 2
Subventions à des fins sociales et environnementales (annexe 3)

Demandes de commandites (politique A-37)	2 000 \$
Partenariats avec le secteur associatif (politique L-13)	2 500 \$
Subventions à des groupes communautaires (politique L-15)	180 650 \$
Programme de subventions pour l'accueil d'événements (politique L-16)	54 600 \$
Appui financier à un jeune ou groupe jeunesse (politique L-19)	1 550 \$
Demandes de dons (politique L-20)	4 250 \$
Incitatif financier envers l'installation de borne de recharge à usage domestique (politique Z-3)	3 489 \$
Ententes avec le conseil municipal	245 000 \$
Total	494 039 \$

ACTIVITÉS ET SUBVENTIONS DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

En 2020, aucune subvention à titre de développement économique n'a été accordée par la municipalité.

En ce qui concerne les activités de développement économique de la municipalité, elles sont menées par Expansion Dieppe, l'agence de développement économique de la Ville de Dieppe. Vous trouverez le rapport annuel 2020 d'Expansion Dieppe sur leur site Web expansiondieppe.ca



SERVICES

La Ville de Dieppe a comme mission d'offrir des services de qualité aux résidents, tout en s'assurant de prendre des décisions responsables pour le bien de tous.

Lors du processus budgétaire qui se déroule à l'automne, les différents secteurs de la municipalité définissent les activités et initiatives pour l'année à venir. Pour ce faire, ils se basent sur les priorités établies par le conseil municipal. Par la suite, le conseil procède aux délibérations du budget proposé et l'adopte lors de la réunion régulière du mois de décembre.

En 2020, le conseil a adopté un budget de fonctionnement général de 58 948 741 \$. Les revenus réels ont totalisé 59 002 585 \$ tandis que les dépenses réelles ont totalisé 58 687 684 \$, donnant lieu à un excédent de 314 901 \$.

La Ville dispose aussi d'un budget de fonctionnement pour assurer les services d'approvisionnement en eau et l'évacuation des eaux usées. Le budget approuvé s'élevait à 13 053 164 \$. Les revenus réels ont atteint 13 613 171 \$ comparativement à 13 423 173 \$ pour les dépenses réelles, donnant lieu à un excédent de 189 998 \$.



SERVICES GÉNÉRAUX

Dépenses totales: 58 687 684 \$

SERVICES D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

Dépenses totales: 5 893 945 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration de la municipalité, c'est-à-dire les salaires et les indemnités du maire et des conseillers en plus des frais d'interprétation des réunions publiques (202 236 \$); les salaires et indemnités de l'administration (2 274 709 \$) qui comprend le directeur général (2 employés), le chef de direction aux services à la communauté, le bureau du greffier (3 employés), le service des ressources humaines (4 employés), le service des technologies de l'information (5 employés), le service des finances (6 employés), la réception centrale (2 employés), le service des communications (4 employés) et le directeur du service de développement communautaire et performance municipale.

Les services d'administration générale comprennent également les frais associés au fonctionnement et à l'entretien de l'hôtel de ville (576 603 \$); les frais juridiques et de vérification (419 847 \$); le coût de l'évaluation foncière dans les limites de la ville (634 846 \$); les autres frais administratifs (1 025 843 \$); l'assurance responsabilité civile (265 426 \$) et les subventions à des organismes (494 435 \$).

SERVICES D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT ET DE MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

Dépenses totales: 2 729 274 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à la commission d'urbanisme (26 044 \$); la planification et le développement (540 744 \$); le remembrement foncier et la réserve foncière (182 448 \$); la corporation de développement économique – Expansion Dieppe (1 690 184 \$); la commission de développement économique 3+ (149 100 \$); le plan de développement durable (91 738 \$); et l'embellissement et l'amélioration de terrains (49 016 \$).

SERVICES D'HYGIÈNE DU MILIEU

Dépenses totales: 1 241 736 \$

La municipalité fournit un service de collecte et d'élimination des déchets bleus, clairs et verts à toutes les habitations résidentielles. La Ville de Dieppe possède un contrat de six ans avec Fero Waste & Recycling inc. pour la collecte des matières usées solides produites par les résidents (740 234 \$), qui sont ensuite recyclées ou éliminées aux installations d'Éco 360 de la Commission de services régionaux du sud-est (501 502 \$).

SERVICES DE PROTECTION

Dépenses totales: 14 892 468 \$

Ces services comprennent les dépenses relatives à la prestation du service de police municipale (5 951 849 \$) qui, depuis 1998, est offert par la Gendarmerie royale du Canada (GRC). On retrouve aussi dans cette catégorie les services de protection contre les incendies (8 014 486 \$) et les mesures entreprises, tels qu'établis par l'Agence de la Santé publique du Canada et le Bureau de la médecin-hygiéniste en chef du Nouveau-Brunswick, afin de protéger nos employés et nos résidents, pour permettre de réduire la courbe de propagation du virus (232 517 \$).

Le service d'incendie de Dieppe existe afin de protéger la vie et la propriété des résidents et visiteurs de Dieppe et des environs par l'entremise de la prévention, l'éducation, la lutte aux incendies, les sauvetages, ainsi que la prestation de soins médicaux d'urgence. Le service d'incendie de Dieppe est un service qui répond à un éventail de dangers.

La division de la formation assure une main-d'œuvre compétente et aux aguets de la technologie qui peut répondre à n'importe quel sinistre. Les 50 employés assurent un service professionnel 24 heures par jour, 365 jours par année.

- 2 casernes
- 2 chefs de district
- 2 chefs de peloton
- 1 capitaine à la prévention
- 1 capitaine à la formation
- 1 adjointe administrative
- 8 capitaines aux opérations
- 24 pompiers à temps plein
- 10 pompiers occasionnels
- 1 camion à échelle
- 2 autopompes,
- 1 autopompe-citerne
- 1 véhicule de sauvetage
- 2 unités d'intervention de soins médicaux d'urgence
- 1 VTT
- 3 camions utilitaires sport
- 1 camion 4x4
- 1 bateau

Des frais ont également été engagés pour l'inspection de constructions (364 587 \$), l'exécution des arrêtés (230 105 \$), la protection des animaux (3 447 \$) et la destruction des insectes et parasites (95 477 \$).

SERVICES GÉNÉRAUX (SUITE)

SERVICES DE TRANSPORT

Dépenses totales: 8 822 984 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration, formation, génie civil, planification et surveillance (1 318 431 \$); au matériel général, ateliers et autres bâtiments (1 239 139 \$); aux services de la circulation et d'entretien des routes (été 2 488 444 \$ et hiver 1 466 108 \$); à l'éclairage des voies publiques (486 156 \$); au transport en commun (1 348 003 \$) et à la gestion des actifs (476 703 \$).

Le service d'ingénierie, composé de quatre ingénieurs, incluant le poste de direction et cinq technologues en ingénierie, s'occupe entre autres de la gestion de la circulation, de l'éclairage des rues, de la conception et la réalisation de projets capitaux de construction, du programme de préservation de l'asphalte et de l'assurance de qualité des nouveaux développements résidentiels et commerciaux.

Quant à la division des services opérationnels, elle inclut les travaux publics, la flotte municipale, les services aux utilisateurs, les installations récréatives et les bâtiments municipaux. On compte au total 105 employés dans cette division. Les travaux publics possèdent 88 pièces amovibles (lames, pelles, etc.) et 50 pièces d'équipement mobiles telles que des charrues, souffleuses à neige, remorques et épanduses à sel.

Les services de transport de la municipalité incluent le transport en commun et le transport adapté.

En raison de la pandémie, le service de transport en commun a connu une baisse d'achalandage sans précédent ce qui a aussi mené à une réduction majeure du niveau de service. L'ajout d'une limite maximale du nombre de passagers par autobus a rendu le réseau inefficace pour bien des gens qui en avaient besoin. La plupart des clients ont fait preuve de patience et de compréhension durant cette période difficile. Les conducteurs d'autobus ont fait leur part pour tenter d'aider les clients du mieux qu'ils l'ont pu en faisant preuve de collaboration exemplaire malgré les défis.

En raison du vieillissement de la flotte, la municipalité a dû retirer l'un de ses autobus en circulation, passant ainsi de 4 à 3 autobus. Dieppe attend avec impatience la préparation d'un document d'appel d'offres visant l'achat de plus petits véhicules.

La municipalité a procédé à une étude afin de se doter d'un scénario de référence pour le futur ainsi que d'un schéma pour la transition vers une flotte électrique. Dieppe a également fait l'achat de 2 abribus solaires en 2020.

Au niveau du service de transport adapté, la demande a diminué de plus de moitié en 2020.

SERVICES RÉCRÉATIFS ET CULTURELS

Dépenses totales: 7 591 508 \$

Cette catégorie comprend les dépenses relatives à l'administration des services (407 759 \$); à l'entretien des deux arénas (1 752 902 \$); du Centre aquatique et sportif (1 389 835 \$); des centres communautaires (519 446 \$); des terrains de jeux et des parcs (2 991 804 \$); des autres services récréatifs (527 171 \$); de la formation et perfectionnement (2 175 \$); ainsi qu'aux services de la bibliothèque (416 \$).

Cette catégorie est partiellement financée par les frais d'utilisation, lesquels ont généré 935 540 \$ en 2020 (les arénas: 578 662 \$; le Centre aquatique et sportif: 294 104 \$; les commandites: 36 900 \$ ainsi que les inscriptions aux activités et les revenus de location: 24 874 \$), ce qui représente une perte de plus de 650 000 \$ comparativement à 2019 en raison de la pandémie de COVID-19.

Le service du développement communautaire et de la performance municipale compte quatre divisions soit le loisir, la participation citoyenne, la mobilité active et l'amélioration continue et il inclut neuf employés.

SERVICES FINANCIERS

Dépenses totales: 17 515 769 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 1 490 176 \$ et remboursement de capital 6 136 768 \$), du contrat de location-acquisition (frais en intérêts de 413 846 \$ et remboursement de capital 460 649 \$), les transferts aux fonds de réserve pour de futures dépenses (4 805 000 \$ pour la réserve d'immobilisation générale et 753 000 \$ vers la réserve de fonctionnement général) ainsi que les dépenses en capital (3 456 330 \$).



SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 13 423 173 \$

SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Dépenses totales: 4 690 527 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et au personnel (2 006 723 \$), à l'achat de l'eau de la Ville de Moncton (1 906 287 \$), ainsi qu'au traitement et à la distribution de l'eau (777 517 \$).

SERVICES DE COLLECTE ET ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 3 880 096 \$

Les dépenses comprennent les coûts relatifs à l'administration et au personnel (1 034 121 \$), le traitement des eaux usées payé à TransAqua qui gère l'usine de traitement des eaux usées du Grand Moncton (2 443 269 \$) ainsi qu'au fonctionnement et à l'entretien du système d'eau et égout (402 706 \$).

SERVICES FINANCIERS POUR LES SERVICES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU ET D'ÉVACUATION DES EAUX USÉES

Dépenses totales: 4 852 550 \$

Cette catégorie comprend les frais du service de la dette (frais en intérêts de 861 436 \$ et remboursement de capital 1 901 000 \$), les transferts aux fonds de réserve pour dépenses futures (1 619 500 \$ pour la réserve d'immobilisation et 9 500 \$ vers la réserve de fonctionnement) en plus des dépenses en capital (461 114 \$).



ANNEXE 1 – RÉUNIONS ORDINAIRES ET EXTRAORDINAIRES

Dates	Réunions	Yvon Lapierre	Daniel Allain	Patricia Arsenault	Lise LeBouthillier	Jean-Marc Brideau	Jean-Claude Cormier	Ted Gaudet	Ernest Thibodeau	Roger LeBlanc
		Maire	Conseiller général	Conseillère générale	Conseillère générale	Conseiller quartier 1	Conseiller quartier 2	Conseiller quartier 3	Conseiller quartier 4	Conseiller quartier 5
13 janvier	Ordinaire									
27 janvier	Ordinaire									
10 février	Ordinaire									
24 février	Ordinaire									
9 mars	Ordinaire									
23 mars	Ordinaire									
14 avril	Ordinaire									
11 mai	Ordinaire									
19 mai	Extraordinaire Achat et installation d'un système de filet de sécurité pour l'UNIPlex									
8 juin	Ordinaire									
24 juin	Extraordinaire Réouverture des installations récréatives									
13 juillet	Ordinaire									
10 août	Ordinaire									
14 septembre	Ordinaire									
28 septembre	Ordinaire									
13 octobre	Ordinaire									
26 octobre	Ordinaire									
9 novembre	Ordinaire									
23 novembre	Ordinaire									
14 décembre	Ordinaire									

Légende

	Présent
	Absent

Nombre de réunions ordinaires: 18

Nombre de réunions extraordinaires: 2

**Nombre de membres ayant utilisé des
moyens de communication électroniques:** 8

(Daniel Allain, Patricia Arsenault, Lise LeBouthillier,
Jean-Marc Brideau, Jean-Claude Cormier, Ted Gaudet,
Ernest Thibodeau, Roger LeBlanc)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS

2020-01-13

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)

2020-02-10

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2020-03-09

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)

2020-01-27

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)

2020-02-24

Genre de questions débattues:

- Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2020-03-23

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2020-04-06

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j*)

2020-04-14

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2020-05-11

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2020-05-25

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2020-06-08

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

2020-08-10

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2020-09-14

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2020-09-28

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2020-10-13

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

2020-10-26

Genre de questions débattues:

- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)

2020-11-09

Genre de questions débattues:

- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Questions de travail et d'emploi (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)j)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)

2020-11-23

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
- Accès aux bâtiments ou aux autres constructions qu'occupe ou qu'utilise le gouvernement local ou de leur sécurité, soit de l'accès à ses systèmes informatiques, dont ses systèmes de communication, ou de leur sécurité (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)h)*)
- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)

ANNEXE 2 – RÉUNIONS À HUIS CLOS (SUITE)

2020-12-14

Genre de questions débattues:

- Renseignements qui pourraient occasionner des gains ou des pertes pour une personne ou un gouvernement local ou compromettre des négociations en vue d'aboutir à une entente ou contrat
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)c)*)
 - Acquisition ou disposition projetée ou en cours de biens-fonds (*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)d)*)
 - Litiges actuels ou potentiels touchant le gouvernement local, l'une des personnes morales constituées en vertu du paragraphe 8(1) de la Loi sur la gouvernance locale ou les agences, les organismes, les conseils, les régies ou les commissions du gouvernement local
(*Loi sur la gouvernance locale – art. 68(1)g)*)
-

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
The Greater Moncton Vietnamese Association	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Tour NB – La grande course virtuelle autour du NB	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Music NB	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
New Brunswick Youth Orchestra	Fin sociale	500 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Politique A-37	Échange d'une visibilité
Ballet théâtre atlantique du Canada	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Évolution de l'UdeM	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les organismes qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation de la Cathédrale Notre-Dame de l'Assomption	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	N/A	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Centre des arts et de la culture de Dieppe	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents. Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe. Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe.	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Fondation des Jeux de l'Acadie	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Offrir financement aux organismes à but non lucratif qui organisent un événement offert à la communauté	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Campagne Soins extraordinaires Hôpital de Moncton	Fin sociale	10 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
Théâtre Capitol	Fin sociale	75 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Entente avec conseil municipal	Offre de services à la communauté
P paroisse St-Anselme	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Politique L-13	Offre de services à la communauté
Cadets de l'armée	Fin sociale	2 400 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club d'âge d'or Dieppe	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Repaire jeunesse	Fin sociale	50 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Club gymnastique rythmique Extenso	Fin sociale	14 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Maison de jeunes de Dieppe	Fin sociale	54 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Programme d'intervenant de rue	Fin sociale	46 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
P.R.O. Jeunesse Dieppe	Fin sociale	3 750 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Scouts Dieppe	Fin sociale	6 000 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Vétérans militaires de Dieppe	Fin sociale	2 500 \$	Numéraire	Appuyer les groupes communautaires qui offrent des services aux résidents de Dieppe	Politique L-15	Offre de services à la communauté
Francofête en Acadie	Fin sociale	15 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité

ANNEXE 3 – SUBVENTIONS À DES FINS SOCIALES OU ENVIRONNEMENTALES (SUITE)

Bénéficiaire	Type	Montant	Versée en numéraire ou nature	Modalités et conditions	Objet	Avantage tiré par Dieppe
Festival international du cinéma francophone en Acadie	Fin sociale	3 000 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Salon du livre de Dieppe	Fin sociale	33 600 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Championnat atlantique de patinage artistique	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Championnat atlantique de patinage de vitesse	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Encourager et soutenir les organismes communautaires accrédités à organiser des événements à Dieppe	Politique L-16	Échange d'une visibilité
Jeunes de Dieppe	Fin sociale	1 550 \$	Numéraire	Soutenir nos jeunes à des championnats sportifs et culturels	Politique L-19	Offre de services à la communauté
Échec aux crimes	Fin sociale	750 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Radiothon de l'Arbre de l'espoir	Fin sociale	2 000 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Politique L-20	Offre de services à la communauté
SIDA	Fin sociale	1 500 \$	Numéraire	Offrir un soutien financier aux organismes à but non lucratif qui contribuent au mieux-être, à l'avancement, à l'épanouissement et à la qualité de vie des résidents	Politique L-20	Offre de services à la communauté
Divers résidents de Dieppe	Fin environnementale	3 489 \$	Numéraire	L'aide financière offerte par le programme d'incitatif couvre le coût d'achat d'une borne de recharge excluant les taxes jusqu'à un maximum de 1 000 \$ par borne de recharge.	Politique Z-3	Plan de développement durable – réduction des gaz à effet de serre

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS

La tarification des installations et des espaces municipaux est régie par la politique L-1 (2018).

Taux de location des arénas avec glace 1 ^{er} juin 2020 au 31 mai 2022						
	Régulier samedi et dimanche / lundi au vendredi 16 h – 21 h 59	Jour 40 % lundi au vendredi 6 h à 15 h 45	Soir 20 % 22 h - 1 h	Jeunesse accrédité 40 %	Hors saison Jeunesse accrédité 20 %	
1 ^{er} juin 2020 au 31 mai 2021	250 \$	150 \$	200 \$	150 \$	200 \$	
1 ^{er} juin 2021 au 31 mai 2022	260 \$	155 \$	210 \$	155 \$	210 \$	

Consolidation à un taux de glace en 2020-2021 (aucune augmentation pour la glace Olympique) et augmentation de 5 % en 2021-2022. Les taux sont arrondis et incluent les taxes.

Taux du jour

Désigne une location entre 6 h et 15 h 45 du lundi au vendredi.

Taux du soir

Désigne une location qui débute à 22 h ou plus tard.

Taux jeunesse

Désigne toute location de glace par un groupe jeunesse accrédité par le service culture, loisir et vie communautaire de la Ville de Dieppe qui utilise principalement les arénas pour son sport respectif. Le taux jeunesse consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux hors saison

Le taux hors saison de jour désigne toute location après ou avant la saison régulière telle que définie dans *la Politique L-8 – Attribution d'installations récréatives* entre 6 h et 15 h 45. Le taux hors saison consiste d'un rabais de 20 % du taux régulier, avant les taxes.

Taux de location des arénas sans glace (aucune augmentation)

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	L'HEURE	PAR JOUR (MAX 12 H)	L'HEURE	PAR JOUR (MAX 12 H)
Saisons 2020-2021	110 \$	1 105 \$	66 \$	663 \$

Forfait de spectacle

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après
2020-2021	2 500 \$	1 250 \$	1 500 \$	750 \$

Le forfait comprend le nettoyage, l'utilisation de certains vestiaires, l'utilisation des salles de bains, l'utilisation du foyer et de la billetterie.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Liste d'équipement ou de service avec prix (en sus des taux de location)

Équipement ou service	Taux
Chaise (120 disponibles)	1 \$ / chaise
Table (30 disponibles)	2 \$ / table
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Rideau noir	500 \$
Faire enlever la porte d'entrée de la surfaceuse	200 \$
Faire enlever la baie vitrée	Au complet (avec restrictions): 1 000 \$ Par fenêtre: 10 \$
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$/barricade

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.
3. Minimum de location d'un bloc de 3 heures, à moins qu'elle ne soit suivie d'une autre location.

Taux de location du site événementiel

Date	Groupe régulier		Groupe accrédité	
	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %	Par jour de l'événement (MAX 12 H)	Montage/démontage journée avant ou après 50 %
Saisons 2020-2021	1 500 \$	750 \$	900 \$	450 \$

Nettoyage non inclus, le site doit être remis à son état initial.

Liste d'équipement ou de services avec prix (en sus du forfait événement spécial)

Équipement ou service	Taux
Poubelle (20 disponibles)	5 \$ poubelle
Scène en plateau (24 unités disponibles)	25 \$ chacune
Barricade en métal 4 pieds X 8 pieds (100 disponibles)	5 \$ barricade
Table de pique-nique (20 disponibles)	10 \$ table
Électricité (électricien inclus)	250 \$ branchement et débranchement
Branchement d'eau (test d'eau inclus)	75 \$

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Ces taux sont arrondis au dollar près.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Taux de location des salles communautaires			
1 septembre 2020 au 31 mai 2022			
	Régulier secteur public, secteur privé et individu	Organisme à but non lucratif enregistré et groupes récréatifs	Groupes accrédités
Salle capacité 0 à 50 personnes			
Taux horaire	65 \$	35 \$	25 \$
Demi-journée (4 h)	195 \$	105 \$	75 \$
Journée complète (8 h +)	325 \$	175 \$	125 \$
Salle capacité 51 à 150 personnes			
Taux horaire	85 \$	45 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	255 \$	135 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	425 \$	225 \$	150 \$
Salles combinées au pavillon Rotary, au Centre Arthur-J.-LeBlanc et à l'UNIPlex			
Taux horaire	120 \$	80 \$	55 \$
Demi-journée (4 h)	360 \$	240 \$	165 \$
Journée complète (8 h +)	600 \$	400 \$	275 \$
Cuisine au pavillon Rotary (comprend vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	25 \$	20 \$	15 \$
Demi-journée (4 h)	75 \$	60 \$	45 \$
Journée complète (8 h +)	175 \$	100 \$	75 \$
Cuisine à l'UNIPlex (comprend 12 stations, vaisselle, four, réchauds, cafetière, plaquette)			
Taux horaire	50 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	150 \$	120 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	250 \$	200 \$	150 \$
Salle d'entraînement à l'UNIPlex			
Taux horaire	70 \$	40 \$	30 \$
Demi-journée (4 h)	210 \$	105 \$	90 \$
Journée complète (8 h +)	350 \$	175 \$	150 \$

Forfait d'événements spéciaux 1 200 \$:

Salles combinées pour la journée et soirée au pavillon Rotary ou accès à la grange annexée à la Maison Doiron, de 8 h à 2 h (total de 18 heures d'utilisation).

Inclut le temps de montage dans la grande salle seulement, la veille de l'événement spécial entre 18 h et 22 h, et le temps de démontage le lendemain de l'événement spécial entre 8 h et 10 h.

Inclut l'utilisation de la cuisine au pavillon Rotary (avec l'option de salles combinées au pavillon Rotary seulement). La police d'assurance responsabilité liée au permis d'alcool pour occasion spéciale n'est pas comprise.

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.
2. Toute location d'installation récréative ou de promenade en traîneau tiré par des chevaux, bénéficiera d'une salle à un taux réduit de 35 \$ l'heure suivant ladite location.
3. Les frais pour l'utilisation de la cuisine sont définis par l'utilisation d'équipement de cuisine (ex.: préparation de nourriture ou service de traiteur).
4. «Salles combinées» désigne soit les deux salles communautaires situées au pavillon Rotary, soit les deux salles communautaires situées au 2^e étage du Centre Arthur-J.-LeBlanc ou soit les trois salles communautaires situées au 2^e étage de l'UNIPlex.
5. La personne responsable de la location de la cuisine à l'UNIPlex doit avoir une certification canadienne en salubrité alimentaire.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

	Taux de location des terrains sportifs			
	Taux régulier	Taux jour	Taux jeunesse accrédité	
	lundi au vendredi 16 h à 22 h 59	lundi au vendredi 6 h à 15 h 59	Terrain régulier 1 heure	Terrain pratique 1 heure
Bloc de temps				
Saison 2020	8 \$	5 \$	5 \$	3 \$
Saison 2021	9 \$	6 \$	6 \$	3 \$

Notes:

1. Le taux jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le service des loisirs et vie communautaire de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux régulier, avant les taxes.
2. Toute location doit être **réservée et confirmée** par la division – services opérationnels.
3. La division des services opérationnels s'occupe de **l'entretien** (ex.: coupe du gazon) et de la **préparation** régulière des terrains (ex.: les lignes).
4. Toute **demande spéciale** de préparation de terrain doit être envoyée au/à la responsable des réservations.
5. L'utilisation des lumières coûte 24 \$ par soir/terrain, taxes comprises, et sera gratuite pour les groupes jeunesse qui paient des frais de location de terrain.
6. Les taux sont sujets au changement advenant une modification à la TVH.

	Taux de location du Centre aquatique et sportif		
	11 août au 31 août 2020	1 ^{er} septembre 2020 au 31 août 2021	1 ^{er} septembre 2021 au 31 mai 2022
	5%	2%	2%
Bassin de natation			
1 – 65 personnes	130 \$	135 \$	140 \$
66 – 94 personnes	185 \$	190 \$	195 \$
95 – 121 personnes	245 \$	250 \$	255 \$
122 – 150 personnes	315 \$	320 \$	325 \$
Bassin d'exercice			
1 – 46 personnes	75 \$	75 \$	80 \$
Bassin récréatif			
1 – 60 personnes	165 \$	170 \$	175 \$
61 – 130 personnes	225 \$	230 \$	235 \$
Trois bassins			
1 – 100 personnes	325 \$	330 \$	335 \$
101 – 150 personnes	430 \$	440 \$	450 \$
151 – 241 personnes	540 \$	550 \$	560 \$
242 – 320 personnes	600 \$	610 \$	620 \$

Notes:

1. Ces taux sont arrondis et les taxes sont comprises.
2. Le taux semaine avant 16 h sera réduit de 10 \$ l'heure.
3. Le taux «jeunesse» désigne toute location de la piscine par un groupe jeunesse aquatique accrédité par le service culture, loisirs et vie communautaire et bénéficiera d'un rabais de 40 % du taux régulier.
4. Le taux «groupe accrédité» désigne toute location de la piscine pour la tenue d'un événement d'envergure par un groupe accrédité par le service culture, loisirs et vie communautaire et les écoles de Dieppe et bénéficiera d'un rabais de 30 % du taux régulier.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Cartes de membres annuelles

	11 août 2020 au 31 mai 2022
Carte adulte	435 \$
Carte 50 + / étudiant	300 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	200 \$
Carte couple 2 ^e carte bénéficie d'un rabais de 50 %	655 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	860 \$

Cartes de membres mensuelles

(minimum de 3 mois consécutifs)

	11 août 2020 au 31 mai 2022
Carte adulte	55 \$
Carte 50 + / étudiant	45 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	30 \$
Carte couple	70 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	80 \$

Cartes de membre annuelles et mensuelles (minimum 3 mois consécutifs) – entreprises et groupes communautaires

Achat de 20 à 49 cartes - rabais de 25 % du coût actuel

Achat de 50 cartes et plus - rabais de 50 % du coût actuel

Forfait 12 visites

	11 août 2020 au 31 mai 2022
Carte adulte (inclut bain libre et activités aquatiques)	75 \$
Carte 50+/étudiant (inclut bain libre et activités aquatiques)	60 \$
Carte enfant (12 ans et moins)	45 \$
Carte familiale (2 adultes et enfants)	150 \$

Droits d'entrée unique

	11 août 2020 au 31 mai 2022
Adulte	10 \$
50+/étudiant	8 \$
Enfant (12 ans et moins)	5 \$
Entrée famille (2 adultes et enfants)	20 \$
Aquaforme 50+	7 \$
Aquaforme adulte	10 \$

Tous ces tarifs incluent la TVH, lorsqu'applicable.

Entrée gratuite pour les enfants de 24 mois et moins.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Fêtes d'enfants

	11 août 2020 au 31 mai 2022
Option 1 • Durant un bain public (minimum de 10 et maximum de 20 enfants)	Droits d'entrée unique pour enfants et adultes + frais de location de la salle: • 35 \$/heure ou • 50 \$/heure et demi
Option 2 • Location de bassin(s) à usage exclusif	Selon les taux de location des bassins + location de la salle: • 35 \$/heure ou • 50 \$/heure et demi

Taux de location de la piste d'athlétisme Saison 2021

Type de location	Taux horaires		Taux horaires pour groupes jeunesse accrédités et écoles de Dieppe	
	Usage exclusif	Usage non-exclusif	Usage exclusif	Usage non-exclusif
Piste et espace vert	25 \$	15 \$	15 \$	Aucun frais
Piste	15 \$	10 \$	10 \$	Aucun frais
Espace vert	10 \$	5 \$	5 \$	Aucun frais
Notes : 1. Le taux horaire de groupe jeunesse accrédité est offert aux groupes jeunesse accrédités par le service culture, loisirs et vie communautaire de la Ville de Dieppe. Ce taux consiste d'un rabais de 40 % du taux horaire avant les taxes. 2. Toute location doit être réservée et confirmée par le service des opérations. 3. Le service des opérations s'occupe de l'entretien (ex.: coupe du gazon) et de la préparation régulière du terrain. 4. Toute demande spéciale de préparation de terrain doit être envoyée à la personne responsable des réservations. 5. L'usage non-exclusif sera accepté pour des groupes de 20 personnes ou moins. 6. L'usage non-exclusif signifie que les espaces loués sont partagés avec le public et/ou d'autres groupes. 7. Les taux incluent les taxes et sont sujets à changement advenant une modification à la TVH.				

Droits d'entrée – Maison Doiron

	15 septembre 2020 au 31 mai 2022
Adulte (18 à 49 ans)	12 \$
50 ans et plus	10 \$
Jeunes (13 à 17 ans)	7 \$
Enfants (6 à 12 ans)	5 \$
Famille (2 adultes + enfants)	30 \$
Enfants (5 ans et moins)	Gratuit
Groupe adulte (10 personnes et plus)	8 \$ la personne

Notes:

1. Ces taux incluent les taxes.

ANNEXE 4 – FRAIS DIVERS (SUITE)

Permis de construction et de démolition

	Résidentiel/commercial/industriel	7,50 \$ par 1 000 \$ de la valeur estimative de la construction (coût minimum de 25 \$) Note: La valeur de construction est basée sur des coûts estimatifs prédéterminés.
	Renouvellement d'un permis de construction	25 \$
	Dispense pour travaux électriques	50 \$
	Recherche de biens-fonds	100 \$

Frais de permis d'aménagement

	Habitation unifamiliale, bifamiliale ou jumelée, d'un usage secondaire, d'un bâtiment ou d'une construction accessoire, ou d'une affiche	35 \$
	Démolition d'un bâtiment ou d'une construction	35 \$
	Un usage, un bâtiment ou une construction temporaire permise sous l'article 3.6 de l'arrêté de zonage	75 \$
	Tout autre type d'aménagement (commercial, industriel, multi-résidentiel, institutionnel)	75 \$

Autres frais d'aménagement

	Lettre de confirmation de zonage	100 \$
	Lettre de conformité de zonage accompagnée d'un certificat de localisation	200 \$
	Demande de dérogation	300 \$
	Imposition de modalités et conditions (usage conditionnel)	300 \$
	Demande d'usage similaire et compatible	300 \$
	Demande d'analyse d'un usage non-conforme	300 \$
	Demande d'usage temporaire	300 \$
	Demande d'amendement d'un arrêté (rezonage et modification au texte) sans modification au plan d'aménagement municipal	2 500 \$
	Demande d'amendement d'un arrêté (rezonage et modification au texte) avec modification au plan d'aménagement municipal	3 500 \$

Frais reliés au lotissement

	Lotissement de type 1 (aucune création de rue)	300 \$
	Lotissement de type 2 (avec création de rue)	500 \$
	Droits pour accord de développement (si applicable)	750 \$
	Droits pour chaque parcelle ou lot créé	200 \$
	Approbation ou exemption de documents sous l'alinéa 44(1)(l) de la LSU	200 \$

VILLE DE DIEPPE

ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

Exercice terminé le 31 décembre 2020



EY

**Travailler ensemble
pour un monde meilleur**



TABLE DES MATIÈRES

Exercice terminé le 31 décembre 2020

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES	i
RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT	1
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	
État consolidé des résultats et de l'excédent accumulé	3
État consolidé de la situation financière	4
État consolidé de la variation de la dette nette	5
État consolidé des flux de trésorerie	6
NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	7

VILLE DE DIEPPE

MEMBRES DU CONSEIL, OFFICIERS MUNICIPAUX ET STATISTIQUES GÉNÉRALES

Exercice terminé le 31 décembre 2020

MAIRE

Yvon Lapierre

MAIRE-ADJOINT

Ernest Thibodeau

CONSEILLERS

Patricia Arsenault
Edward Gaudet
Jean-Marc Brideau

Jean-Claude Cormier
Roger LeBlanc
Lise LeBouthillier

OFFICIERS MUNICIPAUX

Directeur général / Greffier
Greffier adjoint
Trésorier
Chef des pompiers
Directrice du service d'ingénierie
Chef de direction des services opérationnels
Directrice du service des communications
Directeur du service de planification et de développement
Directrice du service des ressources humaines
Directeur du service de développement communautaire
et performance municipale
Directeur du service des technologies de l'information

Marc Melanson
Stéphane Simard
Stéphane Thériault
Poste vacant
Angèle Spencer
Raymond Bourque
Annie Duguay
André Frenette
Martine Savoie

Conseillers juridiques principaux

Luc Richard
Shaun Daigle

Auditeur

McIntyre Finn

Ernst & Young s.r.l./S.E.N.C.R.L.
Comptables professionnels agréés

STATISTIQUES GÉNÉRALES

Population : 25 384 (recensement 2016)

VALEUR IMPOSABLE ET TAUX D'IMPOSITION LOCALE

	Valeur imposable	Taux d'imposition
2020 - Dieppe	3 272 099 603 \$	1,6295 \$
2020 - Dieppe - extérieur	304 600 \$	1,4678 \$
2021 - Dieppe	3 296 645 650 \$	1,6295 \$
2021 - Dieppe - extérieur	305 200 \$	1,6295 \$

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À son Honneur le maire et aux membres du conseil

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la VILLE DE DIEPPE et ses entités contrôlées (la Ville), qui comprennent l'état consolidé de la situation financière au 31 décembre 2020, l'état consolidé des résultats et de l'excédent accumulé, l'état consolidé de la variation de la dette nette et l'état consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers consolidés ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Ville au 31 décembre 2020, ainsi que des résultats consolidés de ses activités et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section "Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés" du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Ville conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la Ville ou de cesser son activité ou si aucune solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Ville.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait

exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Ville;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Ville à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Ville à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Dieppe, Canada
Le 12 avril 2021

Ernst & Young S.R.L./S.E.V.C.R.L.

Comptables professionnels agréés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES RÉSULTATS ET DE L'EXCÉDENT ACCUMULÉ

Exercice terminé le 31 décembre

	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
REVENUS			
Mandat d'imposition	53 323 334 \$	53 323 334 \$	51 473 591 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements			
Autres municipalités (note 21)	184 000	198 893	186 867
Province du Nouveau-Brunswick (note 21)	158 000	150 923	149 130
Ventes de services (note 21)	12 707 078	12 309 788	12 713 802
Autres revenus de provenance interne (note 21)	634 500	1 531 548	1 168 230
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 095 459	1 095 459	1 063 645
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	437	437	-
Intérêts gagnés	100 000	228 857	412 467
Contributions aux investissements en immobilisations d'autres gouvernements	-	8 137 084	14 169 459
Contributions en immobilisations des développeurs	-	2 876 343	2 135 139
Autres contributions	-	2 856 850	346 205
Gain sur ventes de terrains (note 3)	-	174 851	128 039
	68 202 808 \$	82 884 367 \$	83 946 574 \$
DÉPENSES			
Services d'administration générale (note 21)	7 122 122 \$	6 601 697 \$	7 038 159 \$
Services de protection (note 21)	13 209 402	13 254 725	12 660 232
Services de transports (note 21)	8 809 055	14 260 403	14 981 185
Services d'hygiène du milieu (note 21)	1 171 502	1 241 736	1 155 561
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire (note 21)	2 359 156	2 736 222	2 342 353
Services récréatifs et culturels (note 21)	8 663 108	9 778 994	9 325 334
Approvisionnement en eau (note 21)	5 019 591	5 514 861	7 587 543
Collectage et évacuation des eaux d'égouts (note 21)	3 967 473	4 674 385	5 971 878
Services financiers - général (note 21)	1 970 331	1 939 549	2 150 018
Services financiers - eau (note 21)	594 400	580 719	603 384
Services financiers - égouts (note 21)	281 700	280 717	297 380
	53 167 840	60 864 008	64 113 027
EXCÉDENT DE L'EXERCICE (notes 17 et 20)	15 034 968 \$	22 020 359 \$	19 833 547 \$
EXCÉDENT ACCUMULÉ AU DÉBUT		260 914 893	241 081 346
EXCÉDENT ACCUMULÉ À LA FIN		282 935 252 \$	260 914 893 \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Au 31 décembre

2020

2019

ACTIFS FINANCIERS

Encaisse	2 846 916 \$	9 115 652 \$
Dépôts à terme (note 4)	8 055 096	4 101 843
Débiteurs		
Général	3 210 470	2 093 991
Taxe de vente à recevoir	1 404 985	1 283 549
Gouvernements	5 865 727	7 859 106
	21 383 194	24 454 141

PASSIFS

Découvert bancaire	69 169	288 051
Créditeurs et frais courus	4 316 287	7 694 233
Déductions à la source à payer	85 947	71 841
Dus à d'autres gouvernements	261 114	223 308
Congés de maladie accumulés (note 7)	1 482 771	1 360 000
Revenus différés	364 417	2 924 224
Retenues de garanties	601 937	494 355
Dette à long terme et obligations découlant de contrats de location-acquisition (note 5)	77 461 469	84 558 231
	84 643 111	97 614 243

DETTE NETTE

(63 259 917) **(73 160 102)**

ACTIFS NON-FINANCIERS

Immobilisations corporelles (note 15)	485 958 842	462 579 692
Amortissement cumulé	(142 991 014)	(132 737 756)
	342 967 828	329 841 936
Inventaire	21 682	20 929
Stocks de terrains	3 182 638	4 188 465
Charges payées d'avance	23 021	23 665
	346 195 169	334 074 995

EXCÉDENT ACCUMULÉ

282 935 252 \$ **260 914 893 \$**

ÉVENTUALITÉS (note 8) ET ENGAGEMENTS (note 9)

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

APPROUVÉ PAR

....., Maire
....., Greffier ou trésorier

VILLE DE DIEPPE**ÉTAT CONSOLIDÉ DE LA VARIATION DE LA DETTE NETTE**

Exercice terminé le 31 décembre	2020	2019
Excédent de l'exercice	22 020 359 \$	19 833 547 \$
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(25 241 967)	(31 895 202)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	357 522	375 049
Amortissement des immobilisations corporelles	11 660 291	11 972 069
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	98 262	7 282
	8 894 467	292 745
Acquisitions de l'inventaire	(21 682)	(20 929)
Acquisitions des charges payées d'avance	(23 021)	(23 665)
Consommation de l'inventaire	20 929	22 582
Utilisation des charges payées d'avance	23 665	19 048
Baisse de valeur des stocks de terrains	425 952	-
Variation des stocks de terrains	579 875	3 446
	1 005 718	482
Diminution de la dette nette	9 900 185	293 227
Dettes nettes au début de l'exercice	(73 160 102)	(73 453 329)
Dettes nettes à la fin de l'exercice	(63 259 917) \$	(73 160 102) \$

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

VILLE DE DIEPPE

ÉTAT CONSOLIDÉ DES FLUX DE TRÉSORERIE

Exercice terminé le 31 décembre

	2020	2019
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION		
Excédent de l'exercice	22 020 359 \$	19 833 547 \$
Éléments sans effet sur les espèces et quasi-espèces :		
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	98 262	7 282
Baisse de valeur des stocks de terrain	425 952	-
Amortissement des immobilisations corporelles	11 660 291	11 972 069
Contributions en immobilisations des développeurs	(2 876 343)	(2 135 139)
	<u>31 328 521</u>	<u>29 677 759</u>
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement :		
Débiteurs	755 464	(4 801 036)
Créiteurs et frais courus, déductions à la source à payer et dus à d'autres gouvernements	(3 326 034)	2 058 971
Variation dans l'inventaire, les stocks de terrains et les charges payées d'avance	579 766	482
Revenus différés et autres éléments	(2 329 454)	1 896 685
	<u>27 008 263</u>	<u>28 832 861</u>
ACTIVITÉS DE CAPITAL		
Acquisitions d'immobilisations corporelles nettes des contributions des développeurs	(22 365 624)	(29 760 063)
Produit de disposition d'immobilisations corporelles	357 522	375 049
	<u>(22 008 102)</u>	<u>(29 385 014)</u>
ACTIVITÉS DE PLACEMENT		
Acquisitions de placements dans des dépôts à terme	(8 140 157)	(222 035)
Dispositions de placements dans des dépôts à terme	4 186 904	9 146 192
	<u>(3 953 253)</u>	<u>8 924 157</u>
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT		
Obtention de financement supplémentaire	1 570 000	6 165 000
Remboursement de la dette à long terme et des obligations découlant de contrats de location-acquisition	(8 666 762)	(8 313 359)
	<u>(7 096 762)</u>	<u>(2 148 359)</u>
AUGMENTATION (DIMINUTION) NETTE DES ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES	(6 049 854)	6 223 645
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES AU DÉBUT	8 827 601	2 603 956
ESPÈCES ET QUASI-ESPÈCES À LA FIN	2 777 747 \$	8 827 601 \$
Les espèces et quasi-espèces se composent des éléments suivants :		
Encaisse	2 846 916 \$	9 115 652 \$
Découvert bancaire	(69 169)	(288 051)
	<u>2 777 747 \$</u>	<u>8 827 601 \$</u>

Les notes afférentes font partie intégrante des états financiers consolidés

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

1. STATUTS CONSTITUTIFS ET OBJECTIF DE L'ENTITÉ

La Ville de Dieppe (la "Ville") a été incorporée comme ville par la *Loi sur les municipalités* du Nouveau-Brunswick le 1^{er} janvier 1952 et a accédé au statut de ville le 1^{er} janvier 2003 par une modification du Règlement 85-6 du Nouveau-Brunswick, en vertu de la *Loi sur les municipalités*. En tant que municipalité, la Ville est exemptée d'impôt sur le revenu en vertu de l'alinéa 149(1)(c) de la *Loi de l'impôt sur le revenu* canadienne. La Ville s'est donnée l'énoncé de vision suivant : "La Ville de Dieppe reflète sa fierté acadienne dans son accueil à tous; il fait bon y vivre et élever une famille grâce à son développement intelligent et son souci pour l'environnement."

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les états financiers consolidés de la Ville reposent sur les observations de l'administration présentées conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada pour les gouvernements locaux, comme le recommande le Conseil sur la comptabilité dans le secteur public des Comptables professionnels agréés du Canada.

Les états financiers consolidés présentés selon les Normes comptables du secteur public ("CSP") portent surtout sur la situation financière de la Ville et sur les changements à cet égard. L'état consolidé de la situation financière comprend tous les passifs et actifs de la Ville.

Les entités suivantes sont comprises dans ces états financiers consolidés :

- Ville de Dieppe
- Expansion Dieppe Inc.
- Gestion 1604 Inc.

Les aspects importants des conventions comptables adoptées par la Ville sont les suivants :

Entité publiante

Les états financiers consolidés reflètent les actifs, les passifs, les revenus, les dépenses et les changements à la dette nette et au flux net de trésorerie de l'entité publiante. L'entité publiante comprend toutes les organisations et entreprises responsables de l'administration des affaires et des ressources de la Ville et qui sont la propriété de la Ville ou qui sont contrôlées par elle.

Les transactions et les soldes interservices et organisationnels sont éliminés.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Budget

Les montants inscrits aux présents états financiers consolidés ont été approuvés par le conseil le 9 décembre 2019 et par le Ministre des gouvernements locaux le 13 décembre 2019.

Comptabilisation des revenus

Les revenus non affectés sont enregistrés sur la base de la comptabilité d'exercice et sont constatés lorsque la somme recouvrée est raisonnablement assurée. Les contributions avec restrictions sont comptabilisées en tant que revenu de l'année durant laquelle les frais connexes sont engagés.

Les autres revenus sont enregistrés lorsqu'ils sont réalisés.

Les subventions reçues d'une tierce partie, tel un autre gouvernement pour financer une portion d'une construction ou d'achat d'une immobilisation corporelle détenue par la Ville, sont comptabilisées dans les revenus.

Recours à des estimations

La préparation des états financiers consolidés en conformité avec les Normes CSP exige que la direction effectue des estimations et formule des hypothèses qui ont une influence sur les montants déclarés à l'actif et au passif et sur la déclaration des actifs et des passifs éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que sur les montants déclarés de revenus et de dépenses au cours de l'exercice. Ces estimations sont examinées périodiquement et, si des rectifications deviennent nécessaires, elles sont signalées dans les revenus de la période à laquelle elles deviennent connues. Les résultats peuvent être différents de ces estimations.

Instruments financiers

Les instruments financiers de la Ville sont comptabilisés initialement à la juste valeur et subséquemment au coût amorti.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées selon leur coût, qui comprend tous les montants qui sont directement attribuables à l'acquisition, la construction, le développement ou l'amélioration de l'actif. Le coût des immobilisations corporelles est amorti sur une base linéaire pendant la durée de vie utile estimée comme suit :

Type d'actif	Années
Améliorations foncières	10 à 25
Équipement et machinerie	3 à 30
Véhicules	5 à 25
Bâtiments	10 à 60
Réseaux de transport routier ("transports")	10 à 65
Réseaux d'alimentation en eau et d'évacuation des eaux usées ("eau et égouts")	10 à 100

Les actifs en construction ne sont pas amortis tant que l'actif n'est pas disponible pour une utilisation productive.

Les contributions des développeurs sont inscrites à la juste valeur à la date à laquelle elles sont reçues.

Dépréciation

Les immobilisations corporelles sont soumises à un test de dépréciation lorsque des événements ou des changements de situation indiquent qu'une immobilisation corporelle ne contribue plus à la capacité de la Ville de fournir des biens et des services, ou que la valeur des avantages économiques futurs qui se rattachent à l'immobilisation corporelle est inférieure à sa valeur comptabilisée nette. L'existence d'une dépréciation est établie en comparant la valeur comptable à la valeur estimative du potentiel de service que l'immobilisation corporelle représente encore pour la Ville. Toute dépréciation entraîne une réduction de la valeur de l'actif et la comptabilisation d'une charge en résultat au cours de l'exercice. Une perte de valeur ne doit pas faire l'objet de reprises si la valeur de l'actif à long terme en question s'accroît ultérieurement.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Information sectorielle

La Ville est une municipalité diversifiée qui offre une grande gamme de services à ses résidents. Aux fins de la gestion des rapports, les opérations et les activités de la Ville sont organisées et signalées par fonction. Cette présentation a été créée dans le but d'enregistrer des activités spécifiques pour atteindre certains objectifs conformément à des règlements spéciaux, des restrictions ou des interdictions. Les services municipaux sont fournis par les départements suivants :

Services d'administration générale

Cette section est responsable du financement global et de l'administration locale de la Ville. Ceci comprend les fonctions du conseil, la gestion générale et financière, les questions juridiques et de conformité avec la législation ainsi que les relations civiques.

Services de protection

Cette section est responsable de la prestation des services de police, la protection contre les incendies, les mesures d'urgence, le contrôle des animaux, l'inspection des bâtiments et d'autres mesures de protection.

Services de transports

Cette section est responsable des services en commun, de l'entretien des routes, des services de circulation et d'autres fonctions reliées.

Services d'hygiène du milieu

Cette section est responsable de l'enlèvement des déchets solides.

Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire

Cette section est responsable du zonage, du développement économique, du tourisme et d'autres services de développement et promotionnels.

Services récréatifs et culturels

Cette section est responsable de l'entretien et l'exploitation des installations récréatives et culturelles incluant les piscines, les arénas, les parcs et terrains de jeux et d'autres établissements récréatifs et culturels.

Systèmes d'eau et d'égouts

Cette section est responsable de la fourniture de services d'eau et d'égouts, y compris l'entretien et l'exploitation des réseaux souterrains, des usines de traitement, des réservoirs et des lagunes.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (suite)

Inventaire

L'inventaire est évalué au moindre du coût et du coût de remplacement net, le coût étant déterminé selon la méthode du coût moyen.

Stocks de terrains

Les stocks de terrains sont évalués au moindre du coût et de la juste valeur marchande. Le coût est déterminé selon la méthode du coût distinct pour les terrains qui ne représentent qu'un seul lot et selon la méthode du coût moyen pour les autres terrains.

Avantages postérieurs à l'emploi

La Ville offre un programme de congé de maladie, tel que décrit à la note 7.

La Ville offre également à ses employés un régime de retraite à cotisations déterminées. Les coûts du régime de retraite afférents aux services courants sont portés aux résultats au cours de la période pendant laquelle les cotisations sont dues par l'employeur.

3. GAIN SUR VENTES DE TERRAINS	2020	2019
Ventes de terrains	325 200 \$	182 400 \$
Coût des terrains vendus	(150 349)	(54 361)
	174 851 \$	128 039 \$

4. DÉPÔTS À TERME

Les dépôts à terme portent intérêt au taux de 1,03 % et viennent à échéance en avril 2021.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION

2020

2019

Obligations découlant de contrats de location-acquisition

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 1 086 991 \$, remboursable par versements mensuels de 12 149 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en février 2027.

886 871 \$

1 032 659 \$

Contrat de location d'un camion de pompier, avec une valeur nette comptable de 441 950 \$, remboursable par versements mensuels de 5 206 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 3,19 %, avec option d'achat à 1 \$ à l'échéance en juillet 2027.

406 069

468 541

Intérêts inclus dans les versements

(121 486)

(161 773)

1 171 454

1 339 427

Billet à ordre

Billet à ordre, remboursable par versements annuels de 70 768 \$, sans intérêt, échéant en 2023.

212 304

283 072

Emprunts

Emprunt, garanti par le terrain et la bâtisse de l'hôtel de ville d'une valeur comptable nette de 5 986 801 \$, remboursable par versements mensuels de 72 689 \$ incluant les intérêts calculés au taux de 5,62 %, échéant en octobre 2031.

7 065 711

7 526 732

Emprunt du Compte d'urgence pour les entreprises canadiennes, sans intérêt, échéant en décembre 2022. S'il est remboursé par le 31 décembre 2022, un montant de 10 000 \$ sera radié. La Ville croit qu'elle sera capable de rembourser l'emprunt par le 31 décembre 2022 et a constaté 10 000 \$ en revenus de contributions en 2020. Si l'emprunt n'est pas remboursé par le 31 décembre 2022, il peut être converti en emprunt à terme de trois ans portant intérêt au taux de 5 %.

30 000

-

À reporter

8 479 469 \$

9 149 231 \$

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)	2020	2019
Reporté	8 479 469 \$	9 149 231 \$
Débiteures		
1) Débiteure, 2,10 % à 5,55 %, renouvelable en 2023, portion échéant en 2028 et 2033.	3 579 000	3 936 000
2) Débiteure, 0,50 % à 2,30 %, portion échéant en 2035 et 2040.	8 300 000	-
3) Débiteure, 1,35 % à 3,45 %, renouvelable en 2021, portion échéant en 2026, 2031 et 2036.	3 321 000	3 550 000
4) Débiteure, 1,35 % à 3,80 %, renouvelable en 2032, échéant en 2037.	6 485 000	6 883 000
5) Débiteure, 1,25 % à 4,40 %, portion échéant en 2028 et 2033.	2 921 000	3 200 000
6) Débiteure, 1,20 % à 3,10 %, échéant en 2024.	1 600 000	1 975 000
7) Débiteure, 0,95 % à 3,50 %, portion échéant en 2030 et 2035.	5 849 000	6 313 000
8) Débiteure, 1,05 % à 3,65 %, échéant en 2030.	3 932 000	5 156 000
9) Débiteure, 1,20 % à 3,80 %, portion échéant en 2031 et 2036.	9 170 000	10 728 000
10) Débiteure, 1,65 % à 3,20 %, portion échéant en 2027 et 2032.	11 423 000	12 695 000
11) Débiteure, 2,10 % à 3,60 %, échéant en 2033.	535 000	568 000
12) Débiteure, renouvelée durant l'année.	-	7 724 000
13) Débiteure, 1,95 % à 2,95 %, portion échéant en 2029, 2034 et 2039.	11 867 000	12 681 000
Total	77 461 469 \$	84 558 231 \$

L'approbation de la Commission des emprunts de capitaux pour les municipalités a été obtenue pour l'emprunt pour l'hôtel de ville et les débiteures.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

5. DETTE À LONG TERME ET OBLIGATIONS DÉCOULANT DE CONTRATS DE LOCATION-ACQUISITION (suite)

L'estimé des remboursements en capital de la dette à long terme et des paiements minimums exigibles au titre des contrats de location-acquisition à effectuer durant les cinq prochains exercices sont les suivants, en présumant le renouvellement des dettes tel que prévu :

Dettes	Contrats de location-acquisition
2021 - 7 819 377 \$	208 259 \$
2022 - 7 468 298 \$	208 259 \$
2023 - 7 240 040 \$	208 259 \$
2024 - 7 295 330 \$	208 259 \$
2025 - 6 863 602 \$	208 259 \$

6. EMPRUNTS À COURT TERME

Emprunt d'exploitation

La Ville dispose de deux marges de crédit d'un montant autorisé de 8 504 440 \$ et 1 500 000 \$, portant intérêt au taux préférentiel et renouvelables annuellement. La marge de crédit de 8 504 440 \$ est garantie par la province du Nouveau-Brunswick; la marge de crédit de 1 500 000 \$ est garantie par des stocks de terrains ayant une valeur comptable totale de 843 205 \$.

Ainsi que le prescrit la *Loi sur la gouvernance locale*, les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds général sont limités à 4 % du budget de fonctionnement de la Ville. Les emprunts pour financer les affaires courantes du Fonds des services publics sont limités à 50 % du budget de fonctionnement pour l'année. En 2020, la Ville s'est conformée à ces restrictions.

Emprunt interfonds

Le guide servant à la présentation des rapports financiers municipaux exige que les emprunts interfonds à court terme soient remboursés l'année suivante à moins que l'emprunt soit pour un projet de capital. Les montants payables entre les fonds sont en conformité avec cette exigence.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

7. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

Congés de maladie accumulés

La Ville offre un congé de maladie qui s'accumule à raison de huit heures par mois pour les employés non administratifs à temps plein et de sept heures par mois pour les employés administratifs à temps plein. Un employé peut prendre un congé avec solde pour une durée maximale de cinq jours consécutifs avec un maximum de 12 jours par année.

Une évaluation actuarielle a été réalisée en conformité avec les Normes CSP. La méthode actuarielle utilisée est la méthode de répartition des prestations au prorata des services. L'évaluation était basée sur un certain nombre d'hypothèses concernant des événements futurs, comme les taux d'intérêt, les salaires et le roulement du personnel et la retraite. Les hypothèses utilisées reflètent les meilleures estimations de la Ville.

Les principales hypothèses de l'évaluation sont comme suit :

- augmentation de salaire annuelle est de 2,5 %;
- le taux d'actualisation utilisé pour déterminer l'obligation au titre des prestations constituées est de 3,5 %;
- âge de la retraite est de 62; et
- estimation de l'utilisation nette du taux de congés de maladie est de 60 %.

Le congé de maladie est un avantage non financé. En tant que tel, il n'y a pas d'actifs applicables. Les prestations sont payées à partir des recettes générales lorsqu'elles viennent à échéance.

Régime de retraite

Durant l'exercice, la Ville a versé 1 118 718 \$ (2019 - 1 111 765 \$) au régime de retraite. Les contributions de la Ville sont de 4,5 % à 11,5 % du salaire des employés, selon la catégorie de l'employé.

8. ÉVENTUALITÉS

Dans le cours normal des opérations, la Ville est impliquée dans différentes réclamations ou poursuites judiciaires. De l'avis des conseillers juridiques, il est présentement impossible d'évaluer le dénouement des litiges et des montants, le cas échéant, que la Ville pourrait être appelée à verser. Conséquemment, aucune provision ne figure aux états financiers consolidés.

En 2019, la Cour d'appel du Nouveau-Brunswick a rendu un jugement contre la Ville dans un litige concernant les tarifs d'eau et égouts facturés à un propriétaire de parc de maisons préfabriquées dans la Ville depuis une vingtaine d'années. La Ville a donc fait les paiements requis selon ce jugement (note 21).

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

9. ENGAGEMENTS

La Ville s'est engagée à acheter son eau potable de la Ville de Moncton jusqu'en 2032. La Ville de Moncton charge la Ville chaque mois selon le nombre de mètres cubes d'eau utilisée par la Ville selon les compteurs d'eau et selon le tarif annuel par mètre cube utilisé calculé annuellement par la Ville de Moncton.

La Ville s'est également engagée à acheter ses services d'eau et d'assainissement des eaux usées de la Commission des eaux usées du Grand Moncton. La Commission des eaux usées du Grand Moncton charge la Ville chaque trimestre selon un taux fixe unitaire calculé annuellement selon le nombre d'unités d'utilisation résidentielles et d'unités équivalentes au compteur.

La Ville s'est également engagée à partager 90 % des coûts de fonctionnement du Service de police régional de Codiac avec la Ville de Moncton et la Ville de Riverview jusqu'en 2032. En vertu de cet engagement, les services de police municipaux sont fournis par la Gendarmerie Royale du Canada ("GRC").

10. INSTRUMENTS FINANCIERS

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché. La Ville est exposée à ce risque relativement à sa dette à long terme et ses dépôts à terme, qui portent intérêt à des taux d'intérêt fixes.

La direction est d'avis que la Ville n'est pas exposée à d'autres risques significatifs découlant de ses instruments financiers.

11. TRANSFERTS AUX RÉSERVES

Les transferts entre les fonds de réserve furent autorisés au conseil le 14 décembre 2020 par résolution à l'exception des transferts suivants : d'un montant de 325 000 \$ qui fut autorisé le 24 février 2020, des montants de 110 000 \$, 700 000 \$, 600 000 \$ et 250 000 \$ qui furent autorisés le 11 mai 2020, d'un montant de 15 000 \$ qui fut autorisé le 10 août 2020 et d'un montant de 15 000 \$ qui fut autorisé le 14 septembre 2020.

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

12. FRAIS DE DISTRIBUTION D'EAU

Les frais de distribution d'eau pour la protection contre les incendies débités par la Ville est dans les limites autorisées par le règlement 81-195 sous la *Loi sur la gouvernance locale* en fonction du pourcentage applicable de dépenses du système de l'eau pour la population.

13. EXCÉDENT/DÉFICIT AU FONDS DE FONCTIONNEMENT DES SERVICES D'EAU ET D'ÉGOUTS

La *Loi sur la gouvernance locale* exige que les excédents/déficits au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts soient absorbés par un ou plusieurs des quatre budgets de fonctionnement à compter de la deuxième année suivante; l'excédent/déficit à la fin de l'année est le suivant :

	2020	2019
2020 excédent	189 998 \$	- \$
2019 déficit	(2 700 816)	(2 700 816)
2018 excédent	-	79 760
	(2 510 818) \$	(2 621 056) \$

14. COVID-19

L'épidémie du coronavirus ("COVID-19") a amené des gouvernements partout au monde à adopter des mesures d'urgence pour lutter contre la propagation du virus. Ces mesures, qui comprennent la mise en œuvre d'interdictions de voyager, des périodes de quarantaine auto-imposées et des distanciations sociales, ont perturbé les entités à l'échelle mondiale, entraînant un ralentissement économique. La durée et l'impact de l'épidémie COVID-19 sont inconnus pour le moment, ainsi que l'efficacité des interventions monétaires et fiscales des gouvernements et de la banque centrale visant à stabiliser les conditions économiques. Par conséquent, il n'est pas possible d'estimer de manière fiable la durée et la gravité de ces évolutions ni l'impact sur la situation financière et les résultats financiers de la Ville dans les périodes futures. Les impacts de COVID-19 qui sont les plus significatifs pour la Ville sont les pertes de revenus provenant des diverses installations récréatives de la Ville liées à leur fermeture ainsi que les pertes potentielles de revenus provenant des permis de construction. Jusqu'à la date de ces états financiers consolidés, la pandémie n'a pas eu un impact significatif sur les résultats financiers ou la situation financière de la Ville.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

15. TABLEAU D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains	Améliorations foncières	Équipement et machinerie	Véhicules	Bâtiments	Transports	Eau et égouts	Travaux en cours	Total 2020	Total 2019
COÛT										
Solde d'ouverture	27 614 239 \$	14 973 523 \$	5 637 299 \$	12 899 454 \$	64 164 809 \$	185 117 852 \$	123 004 951 \$	29 167 565 \$	462 579 692 \$	432 122 024 \$
Plus :										
Acquisitions de l'année	1 199 836	3 790 720	185 581	992 555	33 941 061	7 489 816	3 929 915	-	51 529 484	14 342 469
Dispositions de l'année	(204 605)	-	(324 730)	(434 815)	(330 383)	(494 322)	(73 962)	-	(1 862 817)	(1 437 534)
Variation nette des travaux en cours	-	-	-	-	-	-	-	(26 287 517)	(26 287 517)	17 552 733
Solde de clôture	28 609 470	18 764 243	5 498 150	13 457 194	97 775 487	192 113 346	126 860 904	2 880 048	485 958 842	462 579 692
AMORTISSEMENT CUMULÉ										
Solde d'ouverture	-	5 638 322	2 882 872	6 119 571	26 750 336	59 927 864	31 418 791	-	132 737 756	121 820 890
Plus :										
Amortissement de l'année	-	861 072	519 801	883 589	2 967 401	4 898 950	1 529 478	-	11 660 291	11 972 069
Amortissement cumulé sur dispositions	-	-	(311 706)	(383 866)	(301 383)	(353 230)	(56 848)	-	(1 407 033)	(1 055 203)
Solde de clôture	-	6 499 394	3 090 967	6 619 294	29 416 354	64 473 584	32 891 421	-	142 991 014	132 737 756
VALEUR NETTE DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES										
	28 609 470 \$	12 264 849 \$	2 407 183 \$	6 837 900 \$	68 359 133 \$	127 639 762 \$	93 969 483 \$	2 880 048 \$	342 967 828 \$	329 841 936 \$

Au 31 décembre 2020, les immobilisations corporelles louées de la Ville représentent des véhicules ayant un coût de 1 785 819 \$ (2019 - 1 785 819 \$) et de l'amortissement cumulé de 270 699 \$ (2019 - 193 357 \$).

Au cours de l'exercice, des immobilisations de transports de 1 905 879 \$ (2019 - 1 778 022 \$), des immobilisations d'eau et égouts de 930 164 \$ (2019 - 357 117 \$) et des terrains de 40 300 \$ (2019 - 0 \$) ont été reçus à titre de contributions des développeurs.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS 31 décembre 2020

16. TABLEAU DE PRÉSENTATION SECTORIELLE

	Administration générale	Protection	Transports	Hygiène	Développement économique	Récréatifs et culturels	Eau et égouts	2020 Consolidés	2019 Consolidés
Revenus									
Mandat d'imposition	8 834 601 \$	14 272 308 \$	14 813 838 \$	1 059 707 \$	2 405 396 \$	11 937 484 \$	- \$	53 323 334 \$	51 473 591 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	-	198 893	150 923	-	-	-	-	349 816	335 997
Ventes de services	-	-	-	-	-	922 173	11 387 615	12 309 788	12 713 802
Subvention de financement et de péréquation communautaire	181 495	293 206	304 331	21 770	49 416	245 241	-	1 095 459	1 063 645
Intérêts gagnés	36 360	58 740	60 969	4 361	9 900	49 131	9 396	228 857	412 467
Autres	102 766	1 033 088	5 687 734	12 274	487 197	6 832 475	1 421 579	15 577 113	17 947 072
	9 155 222	15 856 235	21 017 795	1 098 112	2 951 909	19 986 504	12 818 590	82 884 367	83 946 574
Dépenses									
Salaires et bénéfiques	2 436 857	5 495 319	3 350 894	-	1 284 985	3 866 098	2 711 444	19 145 597	19 727 503
Biens et services	2 906 515	7 124 560	4 964 268	1 241 736	1 020 337	3 280 995	5 705 544	26 243 955	25 425 363
Amortissement	819 722	634 846	5 831 489	-	4 948	2 618 499	1 750 787	11 660 291	11 972 069
Intérêts	409 088	170 735	1 042 223	-	-	317 503	861 436	2 800 985	3 048 151
Autres	438 603	-	113 752	-	425 952	13 402	21 471	1 013 180	3 939 941
	7 010 785	13 425 460	15 302 626	1 241 736	2 736 222	10 096 497	11 050 682	60 864 008	64 113 027
Excédent (déficit) de l'année	2 144 437 \$	2 430 775 \$	5 715 169 \$	(143 624) \$	215 687 \$	9 890 007 \$	1 767 908 \$	22 020 359 \$	19 833 547 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

17. RÉCONCILIATION DE L'EXCÉDENT DE L'ANNÉE

	Fonctionnement général	Capital général	Fonctionnement eau et égouts	Capital eau et égouts	Fonds de réserve	Total
Excédent des fonds pour l'année 2020	314 901 \$	25 936 188 \$	189 998 \$	3 762 134 \$	2 502 256 \$	32 705 477 \$
Ajustements à l'excédent (déficit) annuel						
Excédent d'avant-dernière année	(583 007)	-	(79 760)	-	-	(662 767)
Élimination des transferts entre fonds						
Fonds de réserve de fonctionnement général	355 500	-	-	-	(355 500)	-
Fonds de réserve capital général	4 805 000	(3 736 182)	-	-	(1 068 818)	-
Transferts entre fonds	4 473 374	(4 473 374)	614 748	(614 748)	-	-
Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et d'égout	-	-	9 500	-	(9 500)	-
Fonds de réserve capital d'eau et d'égout	-	-	1 619 500	(755 000)	(864 500)	-
Remboursement du principal de la dette à long terme	6 597 417	(6 597 417)	1 901 000	(1 901 000)	-	-
Élimination d'un revenu interne	2 050 000	-	(2 050 000)	-	-	-
Dépense d'amortissement des immobilisations	-	(9 904 556)	-	(1 750 787)	-	(11 655 343)
Contributions en immobilisations des développeurs	-	1 946 178	-	930 165	-	2 876 343
Dépenses reclassées aux immobilisations corporelles	182 299	-	-	-	-	182 299
Fermeture du fonds du parc industriel	(346 489)	-	-	-	-	(346 489)
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique, inscrit comme revenu différé	-	-	-	-	(27 639)	(27 639)
Achat de terrain d'utilité publique	-	(15 000)	-	-	15 000	-
Entente de commandite pour un projet capital	-	(850 000)	-	-	-	(850 000)
Perte sur disposition d'immobilisations	-	(415 329)	-	(40 455)	-	(455 784)
Surplus (déficit) annuel des autres entités consolidées	322 269	(4 948)	(63 059)	-	-	254 262
Total d'ajustements à l'excédent (déficit) de l'année 2020	17 856 363	(24 050 628)	1 951 929	(4 131 825)	(2 310 957)	(10 685 118)
Excédent (déficit) pour l'année 2020 selon les normes CSP	18 171 264 \$	1 885 560 \$	2 141 927 \$	(369 691) \$	191 299 \$	22 020 359 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

18. ÉTAT DES RÉSERVES

	Réserve fonctionnement général	Réserve capital général	Réserve fonctionnement eau et égouts	Réserve capital eau et égouts	Terrains d'utilité publique	Total 2020	Total 2019
Actifs et excédent accumulé	2 823 132 \$	10 546 839 \$	639 894 \$	3 153 404 \$	151 717 \$	17 314 986 \$	14 812 730 \$
Revenus							
Intérêts	33 758	121 221	8 658	25 664	1 998	191 299	331 862
Contribution du fonds de fonctionnement général	753 000	4 805 000	-	-	-	5 558 000	3 190 182
Contribution du fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	9 500	1 619 500	-	1 629 000	344 000
Argent reçu au lieu de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	27 639	27 639	3 112
	786 758	4 926 221	18 158	1 645 164	29 637	7 405 938	3 869 156
Dépenses							
Transfert au fonds de fonctionnement général	397 500	-	-	-	-	397 500	836 000
Transfert au fonds de capital et d'emprunt général	-	3 736 182	-	-	-	3 736 182	2 186 000
Transfert au fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts	-	-	-	-	-	-	75 000
Transfert au fonds de capital des services d'eau et d'égouts	-	-	-	755 000	-	755 000	265 000
Achat de terrain d'utilité publique	-	-	-	-	15 000	15 000	40 000
	397 500	3 736 182	-	755 000	15 000	4 903 682	3 402 000
Excédent de l'année	389 258 \$	1 190 039 \$	18 158 \$	890 164 \$	14 637 \$	2 502 256 \$	467 156 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

19. INFORMATION SUR ENTITÉS CONTRÔLÉES

	Ville de Dieppe	Expansion Dieppe Inc.	Gestion 1604 Inc.	Total 2020	Total 2019
Actifs	356 592 551 \$	3 856 421 \$	7 129 391 \$	367 578 363 \$	358 529 136 \$
Passifs	76 793 161	747 994	7 101 956	84 643 111	97 614 243
Excédent accumulé	279 799 390	3 108 427	27 435	282 935 252	260 914 893
Revenus	80 301 611	2 168 910	413 846	82 884 367	83 946 574
Dépenses	58 535 514	1 915 866	412 628	60 864 008	64 113 027
Excédent pour l'année	21 766 097 \$	253 044 \$	1 218 \$	22 020 359 \$	19 833 547 \$

Les entités mentionnées ci-haut sont incluses dans les états financiers consolidés.

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

20. BUDGET DE FONCTIONNEMENT RÉCONCILIÉ AU BUDGET SELON LES NORMES CSP

	Budget de fonctionnement général	Budget de fonctionnement eau et égouts	Amortissement immobilisations corporelles	Revenus internes	Excédent/déficit avant-dernière année	Transferts	Transferts entités consolidées	Total
Revenus								
Mandat d'imposition	53 323 334 \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	- \$	53 323 334 \$
Prestations de services à d'autres gouvernements	342 000	-	-	-	-	-	-	342 000
Ventes de services	1 669 000	11 038 078	-	-	-	-	-	12 707 078
Autres revenus de provenance interne	634 500	1 750 000	-	(1 750 000)	-	-	-	634 500
Subvention de financement et de péréquation communautaire	1 095 459	-	-	-	-	-	-	1 095 459
Transferts des réserves aux fonds de fonctionnement	778 500	96 500	-	-	-	(875 000)	-	-
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	437	-	-	-	-	-	-	437
Intérêts gagnés	75 000	25 000	-	-	-	-	-	100 000
Contribution Expansion Dieppe Inc.	147 504	63 826	-	-	-	-	(211 330)	-
Excédent d'avant-dernière année	583 007	79 760	-	-	(662 767)	-	-	-
	58 648 741	13 053 164	-	(1 750 000)	(662 767)	(875 000)	(211 330)	68 202 808
Dépenses								
Services d'administration générale	7 122 122	-	-	-	-	-	-	7 122 122
Services de protection	14 959 402	-	-	(1 750 000)	-	-	-	13 209 402
Services de transports	8 809 055	-	-	-	-	-	-	8 809 055
Services d'hygiène du milieu	1 171 502	-	-	-	-	-	-	1 171 502
Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire	2 359 156	-	-	-	-	-	-	2 359 156
Services récréatifs et culturels	8 663 108	-	-	-	-	-	-	8 663 108
Approvisionnement en eau	-	5 019 591	-	-	-	-	-	5 019 591
Collectage et évacuation des eaux d'égouts	-	3 967 473	-	-	-	-	-	3 967 473
Intérêts sur la dette à long terme	1 970 331	876 100	-	-	-	-	-	2 846 431
Paiements de la dette à long terme	6 356 669	1 901 000	-	-	-	(8 257 669)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux fonds de capital	5 692 396	1 187 000	-	-	-	(6 879 396)	-	-
Transferts des fonds de fonctionnement aux réserves	1 545 000	102 000	-	-	-	(1 647 000)	-	-
	58 648 741	13 053 164	-	(1 750 000)	-	(16 784 065)	-	53 167 840
Excédent (déficit)	- \$	- \$	- \$	- \$	(662 767) \$	15 909 065 \$	(211 330) \$	15 034 968 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
Revenus			
<i>Prestations de services à d'autres gouvernements</i>			
<i>Autres municipalités</i>			
Feu	184 000 \$	198 893 \$	186 867 \$
<i>Province du Nouveau-Brunswick</i>			
Rues et chemins	142 000 \$	140 060 \$	138 267 \$
Peinture des lignes sur chaussées	16 000	10 863	10 863
	158 000 \$	150 923 \$	149 130 \$
<i>Ventes de services</i>			
Arénas	912 500 \$	578 662 \$	766 078 \$
Centre aquatique et sportif	626 500	294 104	640 184
Programmes	115 500	42 761	131 215
Location de terrains sportifs	14 500	6 646	14 714
Eau	5 632 908	5 746 081	5 637 453
Réseau d'assainissement	5 220 670	5 339 684	5 232 843
Connexions, services et autres	117 500	240 980	218 142
Intérêts gagnés	67 000	60 870	73 173
	12 707 078 \$	12 309 788 \$	12 713 802 \$
<i>Autres revenus de provenance interne</i>			
Permis de construction et autres permis	345 500 \$	848 397 \$	602 856 \$
<i>Amendes</i>			
Arrêté municipal	20 000	19 379	30 478
Loyers - matériel et immeuble	208 000	222 195	269 814
Divers	61 000	441 577	265 082
	634 500 \$	1 531 548 \$	1 168 230 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
Dépenses			
<i>Services d'administration générale</i>			
Services législatifs			
Maire	50 591 \$	41 485 \$	46 582 \$
Conseillers	187 116	138 225	158 185
Autres	30 500	22 526	22 995
	<u>268 207</u>	<u>202 236</u>	<u>227 762</u>
Administration			
Greffier	255 827	253 885	247 752
Directeur	1 966 363	1 561 985	1 608 846
Immeubles	613 270	576 603	614 988
Avocat	250 000	370 259	314 273
Autres	1 752 994	960 620	1 291 673
	<u>4 838 454</u>	<u>3 723 352</u>	<u>4 077 532</u>
Gestion des finances			
Administration	223 206	216 361	215 674
Comptabilité	263 159	242 478	249 794
Vérification externe	52 000	52 788	56 354
	<u>538 365</u>	<u>511 627</u>	<u>521 822</u>
Services courants			
Coût d'évaluation	634 846	634 846	612 830
Autres services d'administration générale			
Congrès	13 000	5 885	11 555
Primes d'assurance responsabilité civile	250 000	265 426	216 608
Subvention - Théâtre Capitol	75 000	75 000	75 000
Subvention - autres	489 250	413 550	512 702
Autres	15 000	-	7 565
Amortissement des immobilisations corporelles	-	819 722	774 783
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	(49 947)	-
	<u>842 250</u>	<u>1 529 636</u>	<u>1 598 213</u>
	<u>7 122 122 \$</u>	<u>6 601 697 \$</u>	<u>7 038 159 \$</u>

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
<i>Services de protection</i>			
<i>Service de police</i>			
Contrat GRC et coûts municipaux	5 951 848 \$	5 951 849 \$	5 525 622 \$
<i>Protection contre les incendies</i>			
Administration	556 394	460 015	330 300
Service de lutte contre les incendies	4 982 393	4 462 614	4 567 791
Enquêtes sur les incendies et prévention	10 000	7 847	8 269
Poste et bâtiment	459 964	385 201	388 227
Matériel de lutte contre les incendies	435 750	383 309	401 220
Formation	74 725	42 911	93 013
	6 519 226	5 741 897	5 788 820
<i>Mesures d'urgence</i>			
Administration	-	34 111	-
Fournitures	6 000	198 406	920
	6 000	232 517	920
<i>Autres</i>			
Inspection de construction	355 235	364 587	357 186
Application des arrêtés	278 867	230 105	260 422
Protection des animaux	2 500	3 447	2 929
Destruction des insectes et parasites	95 726	95 477	90 179
Amortissement des immobilisations corporelles	-	634 846	634 929
Gain sur disposition des immobilisations corporelles	-	-	(775)
	732 328	1 328 462	1 344 870
	13 209 402 \$	13 254 725 \$	12 660 232 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
<i>Services de transports</i>			
<i>Services communs</i>			
Administration	488 013 \$	384 271 \$	417 434 \$
Formation et perfectionnement	17 700	10 727	17 708
Génie civil, planification, surveillance	823 907	923 433	800 695
Matériel général	132 096	117 926	87 446
Ateliers et autres bâtiments	1 231 046	1 090 094	1 124 534
	2 692 762	2 526 451	2 447 817
<i>Chemins et routes</i>			
Entretien au cours de l'été	2 232 277	2 124 288	1 637 774
Trottoirs	68 000	30 301	32 465
Fossés de drainage et ponceaux	-	124 804	-
Égouts pluviaux et fossés de drainage	112 800	62 673	101 584
Enlèvement de la neige et de la glace	1 476 016	1 466 108	1 625 141
	3 889 093	3 808 174	3 396 964
<i>Éclairage des rues</i>			
	485 000	486 156	503 703
<i>Services relatifs à la circulation</i>			
Indicateurs des rues	27 000	29 898	28 786
Traçage des voies de circulation	52 000	55 821	51 297
Signaux routiers	79 500	60 659	65 924
	158 500	146 378	146 007
<i>Transport en commun</i>			
	1 583 700	1 348 003	1 495 736
<i>Amortissement des immobilisations corporelles</i>			
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	5 831 489	6 958 152
	-	113 752	32 806
	-	5 945 241	6 990 958
	8 809 055 \$	14 260 403 \$	14 981 185 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
<i>Services d'hygiène du milieu</i>			
Dépotoirs et enlèvement des ordures	1 171 502 \$	1 241 736 \$	1 155 561 \$
<i>Services d'urbanisme, d'aménagement et de mise en valeur du territoire</i>			
Commission d'urbanisme	29 296 \$	26 044 \$	18 612 \$
Planification et développement	607 076	540 744	544 759
Remembrement foncier et réserve foncière	135 000	182 448	155 550
Expansion Dieppe Inc.	1 192 184	1 266 232	1 290 358
Commission de développement économique	149 100	149 100	149 100
Plan de développement durable	168 500	91 738	87 986
Embellissement et amélioration de terrains	78 000	49 016	92 519
Amortissement des immobilisations corporelles	-	4 948	3 469
Baisse de valeur sur stocks de terrains	-	425 952	-
	2 359 156 \$	2 736 222 \$	2 342 353 \$
<i>Services récréatifs et culturels</i>			
Administration	513 698 \$	407 759 \$	619 818 \$
Centres communautaires	834 000	381 476	750 853
Centre aquatique et sportif	1 648 695	1 389 835	1 710 127
Aré纳斯	1 942 555	1 752 902	1 564 697
Parcs et terrains de jeux	3 208 781	2 991 804	2 485 312
Autres services récréatifs	487 384	221 142	346 045
Formation et perfectionnement	8 600	2 175	2 978
Bibliothèque	19 395	416	19 431
Amortissement des immobilisations corporelles	-	2 618 499	1 887 835
Perte (gain) sur disposition d'immobilisations corporelles	-	12 986	(61 762)
	8 663 108 \$	9 778 994 \$	9 325 334 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2020 Budget	2020 Réel	2019 Réel
<i>Approvisionnement en eau</i>			
Administration	604 575 \$	481 015 \$	560 060 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	-	1 823 431
Conduite et distribution	2 054 377	1 750 611	1 947 563
Force motrice et pompage	378 639	312 554	277 752
Achat d'eau	1 860 000	1 906 287	1 878 036
Test source d'eau	-	50 701	107 701
Facturation et perception	122 000	127 564	118 044
Amortissement des immobilisations corporelles	-	875 393	856 450
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	10 736	18 506
	5 019 591 \$	5 514 861 \$	7 587 543 \$
<i>Collectage et évacuation des eaux d'égouts</i>			
Administration	293 561 \$	218 334 \$	267 039 \$
Règlement judiciaire (note 8)	-	-	1 491 899
Système de collectage des eaux d'égouts	1 085 472	1 016 433	1 025 246
Stations de relèvement des eaux d'égouts	30 000	34 207	42 740
Épuration et évacuation des eaux d'égouts	2 449 440	2 404 290	2 163 508
Facturation et perception	109 000	114 992	106 488
Amortissement des immobilisations corporelles	-	875 394	856 451
Perte sur disposition d'immobilisations corporelles	-	10 735	18 507
	3 967 473 \$	4 674 385 \$	5 971 878 \$
<i>Services financiers - général</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	1 556 485 \$	1 530 461 \$	1 713 043 \$
Emprunt - hôtel de ville			
Intérêts - long terme	413 846	409 088	434 344
Ajustement pour paiement tenant lieu d'impôt foncier	-	-	2 631
	1 970 331 \$	1 939 549 \$	2 150 018 \$

VILLE DE DIEPPE

NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2020

21. SUPPORT DE REVENUS ET DÉPENSES (suite)	2020 Budget	2020 Réal	2019 Réal
<i>Services financiers - eau</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	594 400 \$	580 719 \$	603 384 \$
<i>Services financiers - égouts</i>			
Service de la dette			
Intérêts - long terme	281 700 \$	280 717 \$	297 380 \$

